



Hommage aux protecteurs de la République



Version numérique



Nos Cadets

Excellence, discipline et réussite

“ Mes félicitations les plus sincères pour cet exploit qui constitue, avant tout, le fruit de vos efforts et de votre persévérance dans l'apprentissage des sciences, tout au long de l'année scolaire, puis le résultat naturel de l'attention particulière accordée par le Haut commandement de l'ANP aux Ecoles des Cadets de la nation et leurs élèves. ”

Extrait de l'allocution de M. le général d'armée Saïd Chanegriha à l'occasion de la cérémonie de distinction en l'honneur des Cadets de la Nation, lauréats du Baccalauréat et du Brevet d'enseignement moyen, session juin 2025.

Hommage et honneur

Nous célébrons, ce mois-ci, le quatrième anniversaire de la Journée nationale de l'Armée nationale populaire, instituée par Monsieur le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef supérieur des forces armées, ministre de la Défense nationale, il y a trois ans, en commémoration de la reconversion de l'Armée de libération nationale en Armée nationale populaire, le 4 août 1962. Décision venue enrichir le registre des glorieuses et éternelles journées et occasions nationales et qui consacre les plus hautes marques de fidélité et de considération des sacrifices consentis par l'ANP, depuis l'indépendance à nos jours, ainsi que sa contribution efficace et remarquable, aux côtés des autres institutions du pays, au renforcement des fondements de l'Etat algérien indépendant et souverain.

Cette journée, qui est l'occasion d'affermir la détermination et de renforcer la volonté de poursuivre le processus de consolidation des capacités de notre système de défense nationale et de sa disponibilité opérationnelle, dans lequel nos forces armées ont franchi des pas importants avec constance et détermination, a valeur d'hommage que l'Algérie rend à son ANP et de célébration, par les Algériens, de leurs enfants engagés dans ses rangs. Comme l'a souligné Monsieur le Président de la République, «*l'ANP est en cohésion avec le peuple, gagnant en dignité et en élévation de par la place qu'elle occupe dans le cœur de la Nation et de par le patriotisme et l'engagement des officiers, des soldats et tous les personnels et affiliés de l'armée*».

Il ne fait aucun doute que le niveau de développement et de professionnalisme atteint n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'une vision éclairée, fondée sur une approche globale, intégrée et interconnectée à différents domaines, qu'il s'agisse de l'entraînement et de la préparation au combat, de la formation, du développement des infrastructures, de l'équipement en armements les plus modernes ou encore de la présence et du déploiement des unités de l'ANP à travers l'ensemble du territoire national. Une vision dont l'efficience se reflète dans les résultats qualitatifs obtenus, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé sous toutes ses formes ainsi que dans la sécurisation de nos frontières nationales. De nobles missions dont s'acquittent les personnels de l'ANP en toute sincérité, avec engagement et compétence, garantissant ainsi la préservation de la sécurité et de la stabilité de l'Algérie et la défense de sa souveraineté et de son indépendance. Ceci en gage de préservation du legs de nos illustres ancêtres, comme l'a noté Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, dans les félicitations qu'il leur a adressées à cette occasion, en déclarant : «*Vous êtes, fils de l'ANP, appelés à poursuivre vos efforts avec une détermination et une persévérance sans faille, inspirés par l'héritage de vos glorieux pères et ancêtres, afin de faire de nos forces armées le véritable rempart de sécurité et de stabilité pour l'Algérie, en toutes circonstances, et la protéger contre toutes les menaces qui l'entourent. Ces menaces, devenues une caractéristique majeure de cette époque instable, incertaine voire perfide, nécessitent d'être affrontées avec toute la rigueur et l'efficacité requises.*»

Ce que l'ANP accomplit est un devoir sacré que lui dicte la lourde responsabilité qui lui incombe, celle de protéger la Patrie, de

défendre nos frontières, notre intégrité territoriale et notre unité nationale, de consolider la stabilité de notre pays et la quiétude de son peuple engagé dans le processus d'édification de l'Algérie nouvelle, triomphante et forte, attachée à ses référents nationaux, déjouant tous les vils plans de ses ennemis et qui trace sa voie avec fermeté et détermination vers des horizons prometteurs.

A ce titre, notre pays connaît des transformations sensibles et une réelle dynamique à différents niveaux qui lui ont permis de reconquérir la place qui lui sied à travers sa forte et efficace présence dans différents organismes et institutions régionaux et internationaux, à l'exemple de son élection au rang de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, de membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont il a assuré la présidence ce mois-ci, mais aussi au poste de vice-président de la Commission de l'Union africaine et vice-président du Conseil économique et social des Nations unies. Ceci, outre l'élan observé dans ses relations bilatérales avec nombre de pays de par le monde, qui confirme que l'Algérie est devenue un partenaire indispensable et un acteur régional et international pivot, grâce à sa politique avisée et à ses efforts constants, en vue de l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde ainsi qu'en matière de promotion du développement durable, conformément à des principes immuables fondés sur le respect de la légitimité internationale et le soutien aux causes justes, à leur tête les causes palestinienne et sahraouie. Quant au développement économique et social, notre pays connaît une importante relance, réalité dont témoignent de nombreuses institutions et organismes financiers internationaux et régionaux. Il est certain que ce qui a été accompli n'a pas été chose aisée. C'est le fruit d'efforts soutenus déployés à différents niveaux.

Le chemin est encore long et ardu, au regard des mutations et des changements accélérés qui s'opèrent dans le monde, au gré d'une conjoncture régionale et internationale marquée par les tensions et l'instabilité, ce qui nécessite de réunir les conditions à même de répondre aux exigences des défis de l'heure et des développements et enjeux de l'avenir, dont la consolidation de l'unité nationale et le renforcement du front interne. Un front fort et homogène, tourné vers la défense des intérêts suprêmes du pays et avec pour souci d'être à la hauteur de la confiance de ceux qui ont sacrifié ce qu'ils avaient de plus cher pour la Patrie ainsi que des aspirations et espoirs des générations futures.

En commémorant cette journée mémorable, nous rendons hommage et honneur à tous les personnels de l'ANP déployés à travers l'ensemble du territoire national, qui veillent à la sécurité et à la stabilité de l'Algérie, qui poursuivent sur cette noble voie avec une forte détermination et une volonté d'acier, portant fièrement le legs de nos valeureux Chouhada ainsi que des chouhada du devoir national, artisans de notre glorieuse Histoire riche de sacrifices et d'héroïsme, défiant tous les obstacles, aussi grands soient-ils, animés par l'attachement à leur Patrie ainsi que par l'harmonie et la cohésion entre le peuple et son armée. Une cohésion qui demeurera, à tout jamais, une épine dans la gorge des ennemis de l'Algérie, ainsi que le gage de sa sécurité, de sa stabilité et la locomotive de son essor, de son développement et de ses victoires■

1. Editorial

- Hommage et honneur.

3. Activités du Président

15. Activités du ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, CEM-ANP

22. Activités militaires

23. Unités en action

- Bilan des opérations du mois de juillet 2025.

24. Coup de projecteur

- Loi sur la mobilisation générale.

28. A l'occasion

- 4^e anniversaire de la Journée nationale de l'ANP.
Hommage aux protecteurs de la République.

52. Reportage

- 11^e Brigade mixte .

56. Social

- Centre de repos familial de l'armée à Zemmouri.

58. Cause sahraouie

- Défendre le principe d'autodétermination .

60. Cause palestinienne

- Face aux plans de déplacement forcé..
L'attachement à la terre, symbole de la résilience palestinienne.

62. Histoire

- 70^e anniversaire des offensives du Nord-constantinois.



28



15



56

Superviseur général
Monsieur le général d'armée
Saïd Chanegriha, ministre
délégué auprès du ministre de
la défense nationale, CEM-ANP

Responsable de la publication
Le directeur de l'information
et de la communication
général-major Mabrouk Saba

**Directeur du Centre
national des publications militaires**
Général Faouzi Bala

Chef de département rédaction

Colonel Ali Boucherba

Chef de département pré-presse

Lt colonel Hamid Merah

Chef de département documentation et conservation

Lt colonel Lamia Bendada

Réalisateur
PCA/ Abdelouahid Meziane
Sergent Slimane Chafa

Impression

EEPA

Tirage

20 000 exemplaires.

Editeur

Centre national
des publications militaires.



Tél : (021) 65 44 02

Fax : (021) 65 44 32

E-mail : cnpm@mdn.dz

Site web : www.mdn.dz

Siège: Rue Bachir-Attar- 1^{er} Mai. Alger. (Algérie).

Issn : 0419-4799



Version numérique

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
EN VISITE OFFICIELLE EN REPUBLIQUE ITALIENNE

Partenariat stratégique et larges perspectives

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a effectué une visite officielle en République italienne, du 22 au 24 juillet 2025, accompagné d'une importante délégation ministérielle. Cette visite traduit la solidité des relations d'amitié historiques et de partenariat stratégique fiable qui unissent les deux pays, ainsi que leur forte volonté de dynamiser davantage les différents domaines de coopération. Cela s'est concrétisé par sa coprésidence, avec la présidente du Conseil des ministres italien, M^{me} Giorgia Meloni, des travaux de la 5^e session du Sommet gouvernemental algéro-italien de haut niveau.

Un accueil officiel a été réservé à Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune par son homologue italien, M. Sergio Mattarella, où la cérémonie s'est déroulée au Palais présidentiel du Quirinal, dans la capitale italienne Rome, conformément aux usages et traditions protocolaires italiens. Après avoir écouté les hymnes nationaux des deux pays, Monsieur le Président de la République a passé en revue un détachement de la Garde nationale républicaine italienne qui lui a rendu les honneurs.

Monsieur le Président de la République s'est entretenu en tête-à-tête avec son homologue italien. Les discussions se sont articulées autour des dossiers de coopération bilatérale et un nombre de questions régionales et internationales d'intérêt commun, et ce, avant d'être élargies aux membres des délégations des deux pays. Dans ce cadre, un accueil officiel a été réservé à Monsieur le Président de la République par la présidente du Conseil des ministres italien, Mme Giorgia Meloni, à «La villa Doria Pamphilj» où la cérémonie d'accueil s'est déroulée.

Véritable partenariat sur plus d'un plan

Afin de concrétiser leurs aspirations économiques fondées sur les intérêts mutuels entre l'Algérie et l'Italie, les deux pays ont procédé à la signature de plusieurs accords de



partenariat et mémorandums d'entente portant sur différents domaines de coopération bilatérale, dans le cadre de la 5^e session du Sommet intergouvernemental algéro-italien de haut niveau, coprésidé par Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune et la présidente du Conseil des ministres italien Mme Giorgia Meloni.

Il s'agit d'un protocole d'entente entre le groupe Sonatrach et la société italienne Eni, de mémorandums d'entente dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la transformation des aliments et de l'aquaculture, d'un accord de coproduction cinématographique et d'un autre portant reconnaissance mutuelle des permis de conduire.

Les deux parties ont également signé des mémorandums d'entente dans les domaines de la poste et des télécommunications, de la protection et de la promotion des droits des personnes aux besoins spécifiques, des secours et de la lutte contre les incendies et la recherche et le sauvetage en mer.

Un mémorandum d'entente a aussi été signé

Renforcement de la dynamique des relations entre les deux pays.



entre l'Agence italienne pour l'attraction des investissements et le développement des entreprises (Invitalia) et l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (Aapi), de même qu'un accord de coopération en matière de lutte antiterroriste et une déclaration conjointe dans le domaine de la défense.

Dans le même contexte, Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a coprésidé avec M^e Meloni la clôture des travaux du Forum d'affaires algéro-italien, qui a connu une forte participation des opérateurs économiques des deux pays, représentant divers secteurs, et qui a également constitué une véritable opportunité à travers laquelle il a été question d'exploiter les opportunités d'investissement, de conclure de nouveaux partenariats dans divers secteurs, à l'instar de l'énergie, des infrastructures, du transport, de l'agriculture, de l'industrie ainsi que l'industrie pharmaceutique et autres. Au terme des travaux de ce forum d'affaires, une photo souvenir a été prise, réunissant Monsieur le Président de la République, la présidente du Conseil des ministres italien et les responsables des entreprises signataires des accords.

Economie algérienne : de forts indicateurs

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a affirmé que sa visite en Italie constituait un nouveau jalon dans l'édifice des relations exemplaires entre l'Algérie et l'Italie et une étape importante dans le cadre du travail et de la coordination continue pour le renforcement et l'élargissement du partenariat entre les deux pays amis.

Monsieur le Président de la République a mis en avant les performances de l'économie algérienne, qualifiant l'Italie de partenaire essentiel et sérieux dans l'accompagnement de la dynamique économique ambitieuse de l'Algérie au service de leurs intérêts mutuels. Il a affirmé que la tenue de ce forum «reflète la profondeur des relations historiques et incarne

notre engagement à les renforcer davantage et à les hisser au niveau escompté».

Monsieur le Président de la République a, dans ce cadre, rappelé que l'économie algérienne, dans différents secteurs, connaît une grande dynamique, comme en témoigne le bilan positif réalisé au cours des dernières années, avec des indicateurs «parmi les meilleurs dans la région méditerranéenne». Dans le même contexte, après s'être arrêté sur la stabilité politique et institutionnelle dont jouit l'Algérie, Monsieur le Président de la République a mis en exergue le développement que connaissent les infrastructures, soulignant que l'Algérie, qui dispose du plus grand réseau routier en Afrique, ambitionne de réaliser le plus grand réseau de transport ferroviaire du continent. Il a également indiqué que l'Algérie dispose de 24 aéroports, en plus du capital humain. Il a déclaré à ce propos que c'est «grâce à son capital humain et à sa jeunesse ambitieuse que l'Algérie offre de véritables opportunités d'investissement dans divers domaines, tels que les énergies renouvelables, les industries pharmaceutiques et de transformation, la transformation numérique, les mines, l'agriculture, le tourisme et le développement des services financiers».

Sur ce, Monsieur le Président de la République a rappelé que l'Italie est un partenaire essentiel et sérieux, soulignant que l'Italie «compte parmi nos partenaires les plus fiables», ajoutant dans ce cadre: «Nous œuvrons à bénéficier de l'expérience italienne, reconnue mondialement, qui a fait de l'Italie la deuxième puissance économique en Europe, notamment s'agissant de l'écosystème des zones industrielles».

Par ailleurs, Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a invité les opérateurs économiques des deux pays à «s'appuyer sur le capital des relations historiques entre les deux nations et sur la dynamique que connaissent leurs entreprises stratégiques, en vue de renforcer le partenariat, selon le principe gagnant-gagnant», tout en «tirant parti des complémentarités dans divers secteurs».



Coopération bilatérale sans précédent

Pour sa part, la présidente du Conseil des ministres italiens M^e Giorgia Meloni a salué la grande dynamique qui caractérise les relations algéro-italiennes ces dernières années, en déclarant : «Les relations entre l'Italie et l'Algérie n'ont jamais été aussi fortes et solides», soulignant, à ce propos, que les relations économiques bilatérales «se sont considérablement renforcées ces dernières années» et que son pays est «le premier client de l'Algérie». La présidente du Conseil des ministres italien a souligné toutefois que son pays «aspire à devenir un hub de distribution de l'énergie en Europe, à travers le partenariat stratégique qu'il développe avec l'Algérie».

Après avoir indiqué que Monsieur le Président de la République jouit d'une grande compétence, M^e Meloni lui a exprimé, au nom du peuple italien et des entreprises de son pays, ses remerciements et sa gratitude «pour les efforts qu'il déploie afin de renforcer la dynamique des relations entre les deux pays». Elle s'est dite convaincue que les deux peuples algérien et italien tireront davantage d'acquis et de bénéfices réciproques, en saisissant toutes les opportunités, et ce, en s'appuyant sur «l'amitié historique entre les deux pays». Evoquant les relations historiques bilatérales, Mme Meloni a déclaré : «Tout comme l'Italie s'est tenue aux côtés de l'Algérie dans les moments difficiles, l'Algérie a toujours été aux côtés de l'Italie.»

Dans le même contexte, la présidente du Conseil des ministres italien a conclu en affirmant que «le modèle de coopération établi entre l'Algérie et l'Italie est en mesure de réaliser la croissance, en s'appuyant sur l'héritage laissé par Enrico Mattei», et ce, à travers «la concrétisation de plusieurs projets qui viennent renforcer la dynamique positive des relations fructueuses entre les deux pays».

Questions régionales et internationales : rapprochement des vues

Monsieur le Président de la République a appelé, lors d'une conférence de presse

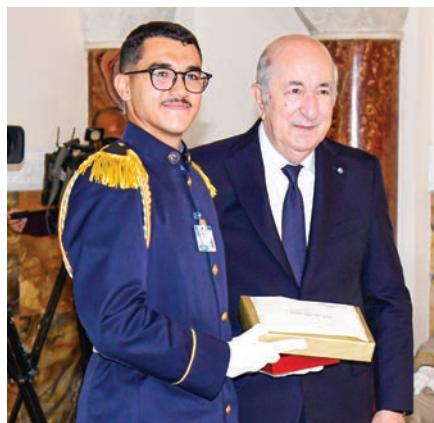
conjointe avec la présidente du Conseil des ministres italien, la communauté internationale à assumer sa responsabilité politique et morale pour mettre fin au génocide et aux violations continues contre les Palestiniens. Monsieur le Président a déclaré à ce propos : «Nous avons exprimé notre profonde préoccupation face à la situation générale au Moyen-Orient et tout ce que cela nécessite d'efforts urgents pour désamorcer l'escalade et prévenir l'instabilité dans la région.» Concernant la question du Sahara occidental, Monsieur le Président de la République a indiqué : «Nous avons réaffirmé notre soutien conjoint à l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies. L'objectif est de trouver une solution politique juste et conforme à la légalité internationale, permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.»

Monsieur le Président de la République a ajouté également que les discussions avaient permis «un échange de vues sur la situation au Sahel et les mécanismes visant à renforcer les efforts collectifs pour garantir la sécurité et lutter contre le terrorisme dans cette région stratégique».

Pour les observateurs et les spécialistes qui suivent de près la visite qu'a effectuée Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune en République italienne et les résultats positifs qui en ont découlé, qu'il s'agisse des accords sectoriels signés à l'issue du Sommet gouvernemental algéro-italien de haut niveau ou des résultats du Forum d'affaires algéro-italien, cela ouvre de larges perspectives pour un partenariat algéro-italien stratégique et exemplaire, reflétant véritablement la profondeur des relations historiques et les liens d'amitié enracinés entre les deux pays■

Durant sa visite en Italie, Monsieur le Président de la République a effectué une visite à l'Etat du Vatican, le 24 juillet 2025, où il a rencontré le pape Léon XIV.





MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PRESIDE LA CEREMONIE DE DISTINCTION DES LAUREATS DU BAC ET DU BEM **Hommage aux élites de demain**

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a présidé, le 28 juillet 2025, au Palais du peuple à Alger, la cérémonie de distinction des meilleurs lauréats du baccalauréat et du Brevet d'enseignement moyen (session juin 2025), à qui il a remis des médailles, des cadeaux et des récompenses financières.

R. Hedjri Ph: M. Kadi

La cérémonie s'est déroulée en présence de hauts responsables de l'Etat et de membres du Gouvernement, ainsi que des familles des lauréats distingués.

Lauréats du baccalauréat

Pour le baccalauréat, Monsieur le Président de la République a distingué la première lauréate à l'échelle nationale, Raounak Zani, du lycée Sahraoui-Zoghlami de Taoura (wilaya de Souk Ahras), qui a obtenu une moyenne de 19,70/20 dans la filière génie électrique, la deuxième

lauréate, Yahiaoui Malak, du lycée Mekkioui-Mamoune (wilaya de Mascara), avec une moyenne de 19,52/20 dans la filière mathématiques, et la troisième lauréate à l'échelle nationale, Nardjes Kamel, du lycée Zineb-Oum El Massakine (Alger), qui a réalisé un 19,52/20 dans la filière mathématiques techniques-génie électrique.

Monsieur le Président de la République a également distingué le premier lauréat des Ecoles des Cadets de la Nation, Saadi Mouayad, de l'Ecole des Cadets de la Nation chahid Abderrahmane Bourdouz de Béjaïa qui a réalisé une moyenne de 19,41/20 dans la filière mathématiques et la cadette Hadjer Keddari de l'Ecole des Cadets de la Nation chahid Abdelaziz Ziad de Sétif, avec une moyenne de 18,65/20 dans la filière sciences expérimentales.

Dans la catégorie des personnes aux besoins spécifiques, Monsieur le Président de la République a distingué l'élève Salah Hamdani, du





Lycée Allagui-Salah de Dréan (wilaya d'El Tarf), qui a obtenu une moyenne de 18,29/20 dans la filière gestion-économie, l'élève Abderrahmane Mounib, du lycée Frères chouhada Lamrani (wilaya de Batna), qui a décroché un 16,87/20, et l'élève Ilyes Tidjani, du lycée Abdelkarim-Hali (wilaya d'El Oued), qui a obtenu une moyenne de 15,93/20 dans la filière sciences expérimentales.

savoir Mohamed Ayoub Meghezi, qui a obtenu une moyenne de 18,01/20, Alaa Ayat Al-Rahmane Djaâfri, avec une moyenne de 17,44/20, et Halima Kadi, qui a réalisé 15,81/20.

Comme il a honoré l'élève Akram Boukechour, de l'Ecole internationale algérienne en France, qui a obtenu une moyenne de 16,90/20 au baccalauréat, filière sciences expérimentales, et Aya Moussoum, qui a réalisé la même moyenne au BEM. ■

Lauréats du BEM

Pour ce qui est de l'examen du BEM, Monsieur le Président de la République a honoré les meilleurs lauréats au niveau national, respectivement Meriem Talhaoui, du CEM Ramdani-Hassouni (wilaya de Biskra), qui a obtenu une moyenne de 19,58/20, Anis Bakir, du CEM Ahmed-Khennouche (wilaya d'Alger), avec une moyenne de 19,46/20 et Fatima Kheddache, du CEM Amira-Moussa (wilaya de Jijel), qui a réalisé une moyenne de 19,46/20. Monsieur le Président de la République a également distingué le cadet Belgourane Hadjala Mohamed Islam, de l'Ecole des Cadets de la Nation chahid Mohamed-Amar, premier lauréat des Ecoles des Cadets de la Nation au niveau national, avec une moyenne de 19,04/20.

Monsieur le Président de la République a aussi honoré les meilleurs lauréats du BEM dans la catégorie des élèves aux besoins spécifiques, à





RENCORE PERIODIQUE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AVEC DES REPRESENTANTS DES MEDIAS NATIONAUX

L'Algérie déterminée à conforter son indépendance politique et économique

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a accordé une entrevue périodique aux représentants de la presse nationale, diffusée sur les chaînes de la télévision et de la radio nationales, le 18 juillet 2025, dans laquelle il a abordé nombre de thématiques relatives à plusieurs domaines et secteurs et des questions d'ordre régional et international, soulignant que l'Etat est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de tous les programmes tracés, afin de conforter son indépendance politique et économique.

Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux, Monsieur le Président de la République a affirmé que la mise en œuvre de tous les programmes tracés dans le sens de conforter son indépendance politique et économique sont en cours, indiquant que le citoyen commence à percevoir un changement positif notable dans plusieurs secteurs et que les choses avancent comme prévu, conformément aux perspectives tracées jusqu'à la fin des années 2025 et 2027 voire jusqu'à la fin du mandat présidentiel, ajoutant qu'il œuvre à honorer ses engagements pris devant les citoyens durant la campagne électorale et lors des rencontres ultérieures qu'il a eues avec eux en plusieurs occasions.

Il a, en outre, réaffirmé que «l'Etat est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de tous les programmes tracés, afin de conforter son indépendance politique et économique et consacrer son caractère social, en s'attachant à préserver la dignité du citoyen et à le soutenir à travers les transferts sociaux dont la valeur n'entraîne pas de déficit sur le plan économique,

comparée aux réserves de change, en dépit de tout ce que disent les personnes stipendiées qui sèment la déception au sein du peuple».

Indicateurs économiques au vert

Une croissance forte, sans dette ni austérité. Voici comment Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a qualifié l'économie algérienne qui est en bonne santé du fait des résultats indiscutables qui mettent en valeur les politiques publiques appliquées dans le cadre des grandes réformes. Il faut dire qu'en un laps de temps relativement court, la nouvelle politique économique a engendré des avancées déterminantes pour l'essor du pays en matière de création de postes d'emploi et dans l'agriculture où le taux de croissance économique est de 4%, l'un des plus hauts niveaux dans le bassin méditerranéen : «L'économie nationale continue de réaliser de bonnes performances. Tous les indicateurs économiques de l'Algérie sont au vert. Un taux de croissance de 4%, sans recours à l'endettement extérieur, des réserves de change qui s'élèvent à 70 milliards de dollars, avec un taux d'inflation ramené de plus de 9% au début du premier mandat en 2020 à 4% actuellement, avec pour objectif de le réduire davantage à l'avenir.»

Dans un autre côté, Monsieur le Président de la République a affirmé en rassurant que «l'Etat n'envisageait aucune mesure d'austérité malgré la baisse des prix du pétrole. L'accent sera mis sur l'amélioration de la gestion et la définition des priorités, parallèlement au renforcement de la production nationale et la diversification de l'économie». Il y a lieu de convenir qu'en dépit de la complexité des défis à relever, l'Algérie a inscrit ces avancées, tout en préservant, voire en améliorant sa politique sociale, en soutenant les

produits à large consommation, tels l'huile et les pâtes. «L'important c'est de bâtir une économie affranchie de la dépendance aux hydrocarbures, en mettant en avant l'augmentation du taux de croissance économique et des réserves de change, parallèlement à la baisse de l'inflation», a souligné Monsieur le Président de la République. Il va sans dire que l'économie nationale repose désormais sur des bases solides, axées sur le développement de la production nationale à travers la relance en cours des secteurs stratégiques, tels que l'industrie, l'agriculture, le commerce extérieur et l'exploitation minière, pour ne citer que ceux-là parmi les priorités.

A ce titre, Monsieur le Président de la République n'a pas manqué de souligner que sur ce socle basé sur une politique performante d'investissements et de réalisations d'infrastructures de base se dessinent les éléments qui permettent l'édification d'une vision économique hors hydrocarbures. C'est dans ce contexte que Monsieur le Président de la République a tenu à souligner que «l'Etat est déterminé à conforter son indépendance politique et économique, et ce, en dépit de tout ce que disent les personnes stipendiées qui sèment la déception au sein du peuple.»

Intégration des capacités nationales... mécanismes efficaces

Parmi les points abordés par Monsieur le Président de la République, la réglementation de la micro-importation en encadrant une nouvelle loi vers l'auto-entrepreneuriat qui constitue une étape vers l'intégration de l'économie parallèle dans l'économie nationale afin de conforter davantage la transparence et renforcer la croissance.

S'agissant du dossier relatif à l'industrie automobile locale, Monsieur le Président de la République a affirmé que de grandes marques ont affiché une volonté de relance et de développement, avec un accent sur la production locale et l'attraction d'investissements étrangers. Plusieurs projets d'usines de fabrication et d'assemblage sont en cours avec un taux d'intégration avoisinant les 40% des capacités algériennes. Dans ce sillage, Monsieur le Président a salué la dynamique apportée par la marque «FIAT» du groupe Stellantis, grâce à son usine implantée à Tafraoui à Oran, soulignant que le retour de «l'usine de Renault est conditionné par la réalisation d'un taux d'intégration acceptable car durant des années, ce dernier n'a pas dépassé un taux d'intégration de 5%». Il a, entre autres, mis l'accent à ce sujet sur le fait que le principe d'intégration industriel est synonyme de la mise en place d'un réseau de sous-traitance nationale réelle afin de sortir des carcans des anciennes pratiques qui se résument à l'assemblage de pièces importées sans une réelle plus-value.

Abordant le secteur de l'agriculture, Monsieur le Président de la République a souligné les efforts consentis par les agriculteurs et les investisseurs qui a permis de reconvertis l'agriculture en activité économique réelle, après avoir été perçu comme un secteur à caractère social, en mettant l'accent sur la grande dynamique de la production agricole dans différentes wilayas du pays qui, par ailleurs, concurrence certaines nations à grande expérience

dont les pays européens. Dans ce cadre, Monsieur le Président de la République a affirmé que l'Algérie a, pour la première fois depuis 1963, atteint l'autosuffisance en blé dur, tout en poursuivant les efforts afin de garantir l'autonomie dans d'autres graines, tels que le blé raffiné, le maïs et l'orge.

Numérisation et start-up

Monsieur le Président de la République a souligné qu'en 2019, on ne comptait que 200 start-up, aujourd'hui ce chiffre est passé à 9000, tout en émettant le souhait de le voir atteindre les 20 000 à la fin du mandat présidentiel. Il a rappelé que certaines start-up sont cotées en bourse, intégrant plusieurs domaines d'activité. Certaines start-up ne contenaient que deux voire trois personnes au début de leur activité, aujourd'hui elles intègrent entre 20 à 25 personnes, tout en mettant l'accent sur les universités qui constituent des incubateurs de start-up et jouent actuellement un rôle décisif.

Evoquant l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus de numérisation et de l'introduction de l'intelligence artificielle dans différents secteurs, relevant que l'Algérie avance à pas sûrs et confiants en matière de numérisation et de cyber-sécurité, Monsieur le Président de la République a souligné que par l'inauguration tout récemment de l'Ecole supérieure de l'intelligence artificielle, l'Algérie est devenue une destination de formation des universitaires étrangers dans ce domaine. Dans ce sillage, Monsieur le Président a mis en avant le projet de réalisation d'un data center, en collaboration avec le Haut-commissariat à la numérisation et l'entreprise chinoise Huawei Consortium, «en vue de s'appuyer sur des données précises dans le domaine économique, en consacrant le principe de transparence».

Non-alignement... principe constant

Dans le volet diplomatique, en évoquant plusieurs dossiers internationaux, les relations de l'Algérie avec ses voisins et les crises dans certains pays limitrophes, Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a réaffirmé l'attachement de la diplomatie algérienne aux principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et d'assistance, le cas échéant. «L'Algérie est fidèle au principe du non-alignement auquel elle a adhéré en 1955», a-t-il indiqué. Dans le même sillage, il a souligné que «l'Algérie rejette catégoriquement toute immixtion dans les affaires intérieures des Etats, que ce soit au Mali, au Niger, au Burkina Faso ou en Libye», affirmant la disponibilité de l'Algérie à apporter son soutien à ces pays, y compris «nos frères libyens».

Monsieur le Président de la République a également réaffirmé la position constante de l'Algérie en faveur des causes palestinienne et sahraouie.

Interrogé sur les risques potentiels, l'impact des crises régionales et les défis relatifs aux menaces terroristes contre l'Algérie, Monsieur le Président de la République a rassuré en affirmant que l'Algérie a acquis assez d'expérience en matière de lutte contre le terrorisme, que ses frontières sont protégées, que son armée est forte et que ses services de sécurité sont aguerris dans ce domaine■

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE REÇOIT SON HOMOLOGUE ZIMBABWEEN

Volonté politique commune de renforcer la coopération

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a accordé, le 19 juillet 2025, au siège de la Présidence de la République, un accueil officiel au président de la République du Zimbabwe, M. Emmerson Mnangagwa, et ce, lors de sa visite de deux jours dans notre pays.



Après avoir écouté les hymnes nationaux des deux pays et passé en revue un détachement de la Garde républicaine qui leur a rendu les honneurs, les deux parties ont eu des discussions en aparté avant de les élargir aux autres membres des délégations.

Convergence des visions

Entre l'Algérie et le Zimbabwe, il y a une «convergence de vues totale» sur les questions régionales et internationales. C'est ce qu'a affirmé Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune lors d'une déclaration conjointe avec son homologue zimbabwéen, M. Emmerson Mnangagwa, faite à l'issue de leurs entretiens au siège de la Présidence.

Monsieur le Président de la République a, par ailleurs, mis en avant l'héritage historique existant entre les deux pays : «Nous partageons une même fierté et un même héritage, forgés dans la lutte pour la libération de l'Afrique, un héritage qui nous pousse à renforcer les relations historiques entre nos deux nations.» Sur le plan de la coopération bilatérale, Monsieur le Président de la République a estimé que la visite de son homologue zimbabwéen «réflète la volonté politique commune de développer ces relations couronnées, au terme de la 4^e session de la commission mixte algéro-zimbabwéenne, par la signature d'accords de coopération et de mémorandums d'entente dans des domaines vitaux». Ces accords et mémorandums, signés récemment entre les deux Etats, représentent «une avancée considérable qui vient renforcer la coopération bilatérale et les cadres juridiques nécessaires pour établir le partenariat que nous appelons de nos vœux», a-t-il souligné. Pour atteindre un tel objectif, les deux Présidents ont

décidé de mettre en place une structure commune, à même de faciliter l'exploration des opportunités d'investissement. «Nous avons convenu de la création d'un conseil d'affaires conjoint et encouragé les opérateurs économiques des deux pays à explorer ensemble les vastes opportunités d'investissement qui s'offrent à nous», a annoncé Monsieur le Président de la République, qui a invité, à l'occasion, son homologue zimbabwéen et les opérateurs économiques de son pays à prendre part à la 4^e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF), prévue en septembre 2025 à Alger. Il a insisté sur l'engagement commun des deux pays en faveur de la promotion de solutions pacifiques aux conflits en Afrique, du respect de la souveraineté des Etats et du rejet de toute forme d'ingérence étrangère. «Lors de nos échanges, nous avons relevé une convergence totale de positions, notamment sur la promotion des solutions pacifiques aux conflits en Afrique, le nécessaire respect de la souveraineté des Etats, le rejet des ingérences étrangères et l'impératif de privilégier les solutions africaines aux problèmes africains», a précisé Monsieur le Président de la République. Les deux Présidents ont, à l'occasion, échangé les vues et les analyses sur la situation actuelle dans plusieurs régions, notamment l'agression israélienne contre la bande de Ghaza. «Nous avons réitéré notre condamnation des crimes commis contre le peuple palestinien frère et réaffirmé notre soutien à son droit légitime à l'établissement de son Etat indépendant», a souligné Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune. S'agissant de la cause sahraouie, Monsieur le Président a ainsi précisé qu'il s'agit là d'une question de lutte pour la décolonisation de la



dernière colonie d'Afrique. Il a réitéré, dans ce sillage, l'appui total de l'Algérie aux efforts des Nations unies pour garantir au peuple sahraoui l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination.

En sa qualité de coordonnateur de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, Monsieur le Président de la République a réitéré l'engagement constant de l'Algérie à «poursuivre son rôle d'appui aux efforts de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité et dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la migration clandestine».

Il a réaffirmé la détermination de l'Algérie à combattre, sans relâche, le terrorisme, le crime organisé et les réseaux de migration clandestine qui gangrènent la stabilité du continent. Saluant la visite de son homologue zimbabwéen en Algérie, Monsieur le Président de la République a chaleureusement remercié ce dernier pour son invitation à se rendre au Zimbabwe.

Relations fortes et solides

Le président zimbabwéen M. Emmerson Mnangagwa, qui a remercié l'Algérie pour son soutien à l'indépendance de son pays, réaffirmant le «caractère révolutionnaire» des relations bilatérales qui découlent de «l'esprit de lutte continue contre le colonialisme et l'impérialisme», a fait part de «l'inébranlable et constante» solidarité de son pays avec le peuple sahraoui dans sa lutte pour l'autodétermination.

Il a également réitéré son appui au dialogue visant à «trouver une solution à la cause palestinienne et à assumer la responsabilité vis-à-vis de la situation dramatique endurée par les habitants de Ghaza». Le Zimbabwe a besoin de coopérer et de nouer des partenariats avec des pays avec lesquels il partage les mêmes valeurs et les mêmes ambitions, a précisé M. Mnangagwa, pour lequel cette visite a été l'occasion de réaffirmer «la volonté commune» des deux pays d'«œuvrer à réformer l'ordre mondial, de contribuer à mettre fin à la prolifération des armes et des conflits, ainsi que

Accords et mémorandums d'entente dans divers domaines

Au siège de la Présidence de la République, Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a coprésidé avec son homologue zimbabwéen M. Emmerson Mnangagwa la cérémonie de signature d'accords et de mémorandums d'entente, dans divers domaines de coopération bilatérale, à savoir un accord entre les chambres de commerce et d'industrie des deux pays et un mémorandum d'entente entre l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et l'Agence zimbabwéenne pour l'investissement et le développement (Zida). Un accord a été également signé dans le domaine de la formation professionnelle et de l'enseignement technique et un autre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Par la même occasion, un accord bilatéral a été signé dans le domaine du tourisme et un mémorandum d'entente relatif aux archives, outre la signature du procès-verbal final de la 4^e session de la commission mixte de coopération algéro-zimbabwéenne■

de lutter contre le terrorisme». Le président zimbabwéen a, par ailleurs, remercié l'Algérie pour «sa générosité manifestée à travers la construction d'une école dans son pays, en sus de l'envoi de 15 000 tonnes d'engrais, pour aider à atténuer les effets de la sécheresse causée par le phénomène El-Nino en 2024».

Pour rappel, dans le cadre de sa visite, le président du Zimbabwe et la délégation qui l'accompagnait s'est rendu au niveau du pôle scientifique et technologique de Sidi Abdellah, au siège de l'Entreprise de commercialisation du matériel agricole et le groupe Saidal, sis à El Harrach, où il s'est arrêté sur la chaîne de production de l'unité spécialisée dans l'industrie du médicament générique. Une visite a été aussi organisée au niveau du Musée national du Moudjahid et au Sanctuaire du Martyr où il a observé une minute de silence à la mémoire des Chouhada et déposé une gerbe de fleurs.

Il est à noter que lors de cette visite une rencontre a réuni des hommes d'affaires algériens avec leurs homologues du Zimbabwe dans l'objectif de renforcer la coopération économique et l'investissement entre les deux pays■

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE REÇOIT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU LIBAN

Renforcement des relations bilatérales



Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a reçu, le 29 juillet 2025, le président de la République du Liban M. Joseph Aoun qui a effectué une visite officielle de deux jours en Algérie qui constitue une étape importante dans le processus de renforcement des relations fraternelles fortes et enracinées entre les deux pays.

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a réservé un accueil officiel à l'hôte de l'Algérie à l'aéroport international défunt président Houari-Boumediène, en présence de hauts responsables de l'Etat et des membres du gouvernement. Les deux présidents ont écouté à l'hymne national des deux pays respectifs et passé en revue les formations des différentes forces de l'Armée nationale populaire qui ont rendu les honneurs à l'hôte de l'Algérie, tandis que 21 coups de canon retentissaient en signe de bienvenue. Les deux chefs d'Etat ont eu un entretien en tête-à-tête au siège de la Présidence de la République, élargi par la suite aux membres des délégations des deux pays.

Booster les relations bilatérales vers un véritable partenariat

Dans une déclaration conjointe à la presse avec son homologue libanais, Monsieur le Président

de la République a indiqué que cette visite constitue «une étape extrêmement importante dans le processus des relations fraternelles fortes et enracinées entre les deux pays, ainsi qu'une occasion précieuse pour approfondir et étendre la coopération bilatérale». A ce titre, il a précisé que ces entretiens constructifs et fructueux avec son homologue libanais avaient permis d'aborder plusieurs dossiers liés à la coopération en place entre les deux pays et les perspectives de son intensification et de son élargissement.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a précisé «qu'après une évaluation globale de ces dossiers, il a été convenu d'accélérer la tenue de la première session de la commission mixte algéro-libanaise, qui marquera un nouveau départ et un cadre favorisant une coopération pérenne et fructueuse, intégrant hommes d'affaires et opérateurs économiques, à travers l'activation du Conseil d'affaires conjoint».

Dans le même contexte, après avoir présenté les domaines de coopération et les opportunités d'investissement offertes aux deux pays, Monsieur le Président de la République a réitéré à son homologue libanais «l'engagement constant et indéfectible de l'Algérie à faire preuve de solidarité avec le peuple libanais frère en toutes circonstances, ainsi que son attachement à la sécurité et à la stabilité du Liban».



Il a rappelé, à ce propos, les efforts consentis par l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations unies pour mettre fin aux violations de la souveraineté libanaise par l'occupation sioniste ainsi que «son engagement à ne ménager aucun effort, y compris l'appui à la résolution onusienne prorogeant le mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Sud-Liban (Finul)».

Monsieur le Président a souligné que les discussions ont porté sur «les derniers développements de la question palestinienne, face auxquels il a réitéré la nécessité urgente de mettre un terme aux massacres et à la politique de famine imposée à la population de Ghaza, tout en dénonçant les tentatives de déplacement forcé de ses habitants».

Il a par ailleurs exprimé «sa profonde préoccupation face à l'évolution de la situation en Syrie, marquée par des agressions répétées et des tentatives d'ingérence dans les affaires internes du pays frère», soulignant que les entretiens ont permis, en outre, «d'aborder la situation en Libye, au Soudan et au Yémen et l'impératif d'une mobilisation arabe et internationale pour accompagner ces pays frères à dépasser les crises dévastatrices qu'ils traversent.»

En conclusion, Monsieur le Président de la République a réitéré sa ferme détermination à promouvoir les relations algéro-libanaises vers un partenariat véritable, fondé sur une coopération approfondie et une concertation politique durable.

Le soutien de l'Algérie salué

De son côté, le président libanais a souligné la profondeur des relations historiques entre l'Algérie et son pays, mettant en avant les perspectives prometteuses de coopération bilatérale dans divers domaines comme l'énergie, l'agriculture, le commerce, l'éducation, l'enseignement, la culture, la santé, le tourisme et la technologie. Le président Aoun a salué le rôle notable de l'Algérie, son soutien au Liban et sa participation constante aux efforts arabes louables pour l'aider à surmonter différentes crises. Le président libanais a rappelé, par là

même, la contribution de l'Algérie aux travaux du Haut comité arabe, dans le cadre des efforts ayant abouti à l'adoption du Document de l'entente nationale à Taëf (Arabie saoudite). Il a également salué les positions de l'Algérie en faveur de son pays au Conseil de sécurité et dans les fora internationaux, ainsi que tout le soutien qu'elle lui apporte à chaque crise.

Pour rappel, Monsieur le Président de la République, récipiendaire de la médaille Sadr de l'Ordre du mérite national, a décerné la médaille Athir au président libanais Joseph Aoun, en considération aux relations fraternelles et d'entente entre les deux pays frères, l'Algérie et le Liban, à travers des positions historiques.

Au terme de sa visite, le président libanais s'est rendu au sanctuaire du Martyr où il a observé une minute de silence à la mémoire des Chouhada de la Révolution libératrice et déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative, avant de se rendre à Djamaâ El Djazaïr puis à la basilique Notre-Dame d'Afrique à Alger■

Monsieur le Président de la République, récipiendaire de la médaille Sadr de l'Ordre du mérite national, a décerné la médaille Athir au président libanais.



MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE REÇOIT

le haut conseiller du président américain pour l'Afrique, les affaires arabes et le Moyen-Orient...

Monsieur le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, le 27 juillet 2025 à Alger, le haut conseiller du président américain pour l'Afrique, les affaires arabes et le Moyen-Orient, M. Massad Boulos, accompagné d'une importante délégation. L'audience s'est déroulée, du côté algérien, en présence du directeur de cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, du conseiller auprès de Monsieur le Président de la République, chargé des affaires diplomatiques, M. Amar Abba, et de l'ambassadeur d'Algérie à Washington, M. Sabri Boukaddoum.

L'audience s'est déroulée, du côté américain, en présence du chef de cabinet du haut conseiller du président



américain pour l'Afrique, les affaires arabes et le Moyen-Orient, M. David Linfield, du sous-secrétaire d'Etat américain adjoint, M. Joshua Harris, et de l'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique à Alger, Mme Elizabeth Moore Aubin. ■

les ministres des Affaires étrangères des pays du G4...



Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a reçu, le 31 juillet 2025, les ministres des Affaires étrangères des pays du G4, l'Algérie, le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie. Ont assisté à cette rencontre M. Boualem Boualem, directeur de cabinet à la Présidence de la République M. Ahmed Attaf, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines et M. Amar Abba, conseiller de Monsieur le Président de la République chargé des affaires diplomatiques. ■

et une délégation médiatique libanaise

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a reçu, le 30 juillet 2025, une délégation médiatique libanaise en marge de la visite officielle qu'a effectuée le président de la République libanaise, M. Joseph Aoun en Algérie.

Cette rencontre a été l'occasion pour la délégation libanaise de présenter à Monsieur le Président de la République la réalité des médias arabes et les perspectives de coopération et de partenariat entre le Liban et l'Algérie dans ce secteur stratégique. ■





Ph El-Djeich

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha
reçoit en audience le ministre de la Défense de la République du Rwanda

«Conférer une dynamique exceptionnelle et efficace au domaine de la coopération militaire bilatérale»

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a reçu, le 23 juillet 2025, au siège de l'état-major de l'ANP, le ministre de la Défense de la République du Rwanda Juvenal Marizamunda, qui effectue une visite en Algérie, à la tête d'une délégation militaire de haut niveau.

La cérémonie d'accueil a été entamée par le salut du drapeau national et l'écoute des hymnes nationaux des deux pays, suivi du salut militaire présenté à l'hôte par une formation militaire, représentant les différentes forces de l'Armée nationale populaire.

Ont pris part à cette rencontre le général d'armée commandant des forces terrestres, les commandants de forces, le commandant de la Garde républicaine, le directeur de cabinet du ministère de la Défense nationale, les chefs de département, le contrôleur général de l'armée et des directeurs centraux de l'état-major de l'Armée nationale populaire et du ministère de la Défense nationale, en sus des membres de la délégation rwandaise.

Lors de cette rencontre, les

deux parties ont passé en revue les opportunités de coopération militaire bilatérale, ainsi que les voies et moyens de renforcer la coordination sur les questions d'intérêt commun. Elles ont également évoqué les défis sécuritaires, de par le monde et en Afrique particulièrement, et échangé les points de vue sur les différentes questions d'actualité.

A cette occasion, Monsieur le général d'armée a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue au ministre de la Défense rwandais, avant de faire mention de la nouvelle dynamique impulsée aux relations bilatérales, marquées par des échanges de visites entre les responsables des deux pays : «Les relations algéro-rwandaises ont connu ces dernières années une nouvelle dynamique, marquée par des échanges de visites entre les responsables des deux pays, la dernière étant la visite officielle effectuée par le Président de la République du Rwanda, M. Paul Kagame à Alger, en juin dernier.

Cette visite a ouvert des horizons prometteurs pour la coopération bilatérale dans les différents domaines, y compris militaire et sécuritaire, de

même qu'elle a favorisé un rapprochement actif entre nos deux pays, notamment en termes de partage des expériences et des bonnes pratiques, ainsi que de coordination pour faire face aux différents défis qui s'imposent à notre continent.» Monsieur le général d'armée a souligné que la signature du protocole d'accord intergouvernemental conjoint algéro-rwandais de coopération dans le domaine militaire, à l'occasion de cette visite, traduit la volonté des dirigeants des deux pays à promouvoir les relations bilatérales au niveau d'exemplarité.

«Notre rencontre d'aujourd'hui, qui connaîtra la signature du protocole d'accord intergouvernemental conjoint algéro-rwandais de coopération dans le domaine militaire, confirme la volonté des dirigeants des deux pays à promouvoir les relations bilatérales au niveau d'exemplarité. A cette occasion, je tiens à exprimer les sentiments de gratitude et de considération à l'équipe algéro-rwandaise qui a contribué à l'élaboration de cet instrument juridique, qui permettra sans aucun doute de conférer une dynamique exceptionnelle et efficace au domaine de la coopération

militaire bilatérale.»

De son côté, M. Juvenal Marizamunda a exprimé ses vifs remerciements pour les marques d'hospitalité qui lui ont été réservées ainsi qu'à sa délégation, de même qu'il a affiché sa satisfaction de la ferme volonté de la partie algérienne d'œuvrer à consolider les relations de coopération et les concertations entre les deux pays sur les domaines d'intérêt commun, de manière à contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le continent africain. Les deux parties ont ensuite procédé à la signature du protocole d'accord intergouvernemental conjoint algéro-rwandais de coopération dans le domaine militaire.

Au terme de cette rencontre, les deux parties ont échangé des présents symboliques, avant que le ministre de la Défense de la République du Rwanda ne signe le Livre d'or de l'état-major de l'Armée nationale populaire.

A noter que le ministre de la Défense de la République du Rwanda était arrivé le 23 juillet 2025 à l'aéroport international défunt président Houari-Boumediene, où il avait été accueilli par le général-major, commandant des forces navales ■



Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha préside une cérémonie de distinction en l'honneur des Cadets de la Nation, lauréats du Bac et du BEM, session juin 2025

«Vous êtes les futurs cadres de l'Etat et de l'ANP»

Suite aux remarquables résultats obtenus par les Cadettes et les Cadets de la Nation aux épreuves du baccalauréat et du Brevet d'enseignement moyen, session juin 2025, Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a présidé, le 2 août 2025, au siège du ministère de la Défense nationale, une cérémonie de distinction en l'honneur des Cadets de la Nation, lauréats de cette session, à laquelle étaient présents le général de corps d'armée commandant des forces terrestres, le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les commandants de forces et de la Garde républicaine et de la Gendarmerie nationale par intérim, les chefs de Départements du ministère de la Défense nationale et de l'état-major de l'ANP, le contrôleur général de l'armée, les directeurs et chefs des services centraux,

ainsi que les parents des élèves primés.

A cette occasion, Monsieur le général d'armée a prononcé une allocution dans laquelle il a tenu à transmettre aux Cadettes et Cadets lauréats les félicitations de Monsieur le Président de la République pour les excellents résultats

obtenus par les Ecoles des Cadets de la Nation, lors de cette session. Monsieur le général d'armée a tenu, à son tour, à adresser aux lauréats ses félicitations les plus sincères pour leur remarquable réussite : «En cette heureuse occasion, il m'est agréable de m'adresser à vous, Cadettes et Cadets de

la Nation lauréats, pour vous transmettre les félicitations de Monsieur le Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, qui vous souhaite davantage de réussite et de succès dans votre parcours scolaire et professionnel, en ce que vous êtes les futurs cadres de l'Etat





algérien et de l'Armée nationale populaire.
Je tiens à mon tour à vous présenter, ainsi qu'à tous vos camarades qui ont réussi à décrocher ces deux diplômes, mes félicitations les plus sincères pour cet exploit qui constitue, avant tout, le fruit de vos efforts et de votre persévérance dans l'apprentissage des sciences, tout au long de l'année scolaire, puis le résultat naturel de l'attention particulière accordée par le Haut commandement de l'ANP aux Ecoles des Cadets de la Nation et leurs élèves».

Monsieur le général d'armée a fait mention des Cadettes de la Nation qui, à l'instar des années précédentes, ont obtenu un taux de réussite de 100%, en soulignant que le Haut commandement de l'ANP œuvrera à les encourager, en veillant à réunir pour elles toutes les conditions nécessaires à la réussite, l'excellence et la créativité aussi bien dans leur parcours scolaire que professionnel : «En cette heureuse occasion, je tiens à faire mention des remarquables résultats obtenus par les Cadettes de la



Nation qui, à l'instar des années précédentes, ont obtenu un taux de réussite de 100%, réaffirmant ainsi leur volonté inébranlable pour réussir.
Ainsi, je tiens à leur adresser mes félicitations les plus vives, en les exhortant à œuvrer à exceller et à réaliser davantage de réussites, en gardant à l'esprit que le Haut commandement de l'ANP les encouragera toujours, en veillant à réunir pour elles toutes les conditions de réussite, d'excellence et de créativité aussi bien dans leur parcours scolaire que

professionnel.»
Ensuite, Monsieur le général d'armée, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a honoré les Cadettes et Cadets lauréats.
A la fin de la cérémonie, l'occasion a été donnée à une Cadette et un Cadet pour prononcer des allocutions au nom de leurs camarades, avant que Monsieur le général d'armée ne prenne une photo souvenir avec les Cadets honorés et leurs familles■





**Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha
en visite de travail et d'inspection à la Base centrale logistique**

«Rien d'impossible pour atteindre nos objectifs»

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a effectué, le 21 juillet 2025, une visite de travail et d'inspection à la Base centrale logistique chahid Mohamed-Saoudi, dit Si Mustapha, à Béni-Merad, dans la 1^e Région militaire, qui s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan de rénovation et de modernisation des matériels et moyens développés au niveau de cette grande base.

Après la cérémonie d'accueil, Monsieur le général d'armée a assisté, en compagnie du général de corps d'armée commandant des forces terrestres, en présence de chefs de

départements, du contrôleur général de l'armée et de directeurs centraux à deux exposés présentés par le directeur central du matériel et le directeur général de la BCL. Ensuite, Monsieur le général d'armée a inspecté les différents ateliers de la base, à l'instar de ceux de rénovation des véhicules chenillés et de fonderie et de fabrication, où il a examiné des échantillons de matériels et équipements développés et modernisés au niveau de cette importante base. In situ, Monsieur le général d'armée a reçu des explications exhaustives sur les différentes phases de rénovation et de modernisation, avant d'examiner un hôpital de campagne installé au

niveau de la base. Par la suite, Monsieur le général d'armée a procédé à la pose de la première pierre du projet de travaux d'études et de réalisation d'un atelier de rénovation d'engins et deux entrepôts de stockage ainsi qu'à l'inauguration de la chaîne de production de batteries qui permettra d'atteindre l'autosuffisance et de répondre à l'ensemble des besoins de l'Armée nationale populaire en la matière.

A l'issue, Monsieur le général d'armée, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a prononcé une allocution d'orientation à l'adresse des cadres et des personnels de la BCL, dans laquelle il a exprimé, tout d'abord, sa

joie de se retrouver dans cette importante base et de rencontrer ses cadres et ses personnels, avant de souligner l'intérêt réservé à ce secteur par Monsieur le Président de la République. «Je suis très heureux de rencontrer les cadres et les personnels de l'Epic-BCL chahid Mohamed-Saoudi dit Si Mustapha, cette base de soutien pionnière, qui a pour mission de renforcer la disponibilité opérationnelle du corps de bataille, à travers la maîtrise des processus de modernisation du matériel, ainsi que d'adaptation et de modernisation des systèmes d'armes.

Au sein de l'ANP, nous avons mis en œuvre le principe de graduation dans la réalisation de nos ambitions pour cette importante base centrale, et en vue de progresser d'étape



en étape, nous avons choisi comme devise 'rien d'impossible pour atteindre nos objectifs quelles que soient les difficultés'. A cet effet, nous œuvrons inlassablement à faire de cet établissement un pôle logistique stratégique, au même titre que les autres établissements industriels relevant de la Direction des fabrications militaires, une rampe de lancement réelle pour le développement d'une industrie militaire prometteuse.

Il s'agit d'un grand défi qu'il nous appartient de relever, en gardant à l'esprit l'attention permanente accordée à ce secteur par Monsieur le Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, qui a toujours insisté sur la nécessité d'atteindre l'autosuffisance et de construire une industrie locale efficace, capable de réduire la facture d'importation et de favoriser la relance de l'économie

nationale.» Monsieur le général d'armée a souligné que seules la ferme volonté et la forte détermination, conjuguées à la compétence nécessaire permettent de remporter les

“
Cette base de soutien pionnière a pour mission de renforcer la disponibilité opérationnelle du corps de bataille, à travers la maîtrise des processus de modernisation du matériel, ainsi que d'adaptation et de modernisation des systèmes d'armes.”

grands enjeux, dans tous les domaines.

«Sachez que les grands défis, dans tous les domaines qui soient, ne peuvent être remportés que par la forte détermination, la grande volonté et la compétence nécessaire, le tout conjugué aux vertus morales, telles que

l'intégrité, la sincérité et la conscience de l'ampleur des missions assignées et de la sensibilité des objectifs à atteindre.

Ces objectifs consistent, en l'occurrence, à réduire progressivement la dépendance de l'étranger et de prendre en charge, de manière autonome, la mission d'adaptation et d'amélioration, d'année en année, des performances opérationnelles des matériels et équipements de l'Armée nationale populaire».

Enfin, Monsieur le général d'armée a suivi les interventions des cadres et des personnels qui ont exprimé leur entière disposition et leur engagement pour concrétiser les nobles objectifs arrêtés par le Haut commandement, de manière à contribuer efficacement au développement de l'ensemble des composantes de l'ANP et d'assurer la disponibilité des matériels et des systèmes d'armes en dotation■





Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha inaugure le nouveau siège du CFDAT

«Atteindre l'objectif de dissuasion»

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a présidé, le 7 août 2025, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège du Commandement

des forces de défense aérienne du territoire (CFDAT), en présence du commandant des forces terrestres, des commandants de forces, du commandant de la Garde républicaine, du commandant de la Gendarmerie nationale par

intérim, du commandant de la 1^{re} Région militaire, des chefs de départements et de directeurs centraux de l'état-major de l'Armée nationale populaire et du ministère de la Défense nationale.

Après la cérémonie

d'accueil donnée par le général-major Abdelaziz Houam, commandant des forces de défense aérienne du territoire, Monsieur le général d'armée a observé un moment de recueillement à la mémoire du chahid colonel Benali



Boudghène dit Lotfi dont le siège du Commandement porte le nom, et a déposé une gerbe de fleurs devant sa stèle commémorative, avant de réciter la Fatiha à sa mémoire et à celle des valeureux Chouhada.

Monsieur le général d'armée a suivi un exposé exhaustif sur ce nouveau siège, présenté par les responsables chargés de son projet de réalisation, avant d'inspecter ses différentes infrastructures devant permettre aux personnels du Commandement des forces de défense aérienne du territoire d'accomplir les missions assignées, dans les meilleures conditions et avec le professionnalisme requis.

Par la suite, Monsieur le général d'armée a tenu une réunion avec les cadres du Commandement des forces de défense aérienne du territoire durant laquelle il a prononcé une allocution diffusée via visioconférence à l'ensemble des unités du CFDAT, où il a exprimé sa joie d'inaugurer ce nouveau siège et de rencontrer les cadres de la défense aérienne du territoire.

Il a affirmé à ce propos : «Je tiens, en cette heureuse occasion, à exprimer ma joie de présider, aujourd'hui, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège du Commandement des forces de défense aérienne du territoire, et de rencontrer, de nouveau, les cadres et les personnels de ces forces auxquelles nous portons un intérêt majeur, au regard de la nature et de la spécificité des missions vitales dont elles sont investies.»

Monsieur le général d'armée a indiqué que les mutations profondes qu'a connu le champ de bataille moderne imposent des défis réels, y compris pour les armées les plus

puissantes du monde, ce qui nécessite de s'adapter à ces mutations et de relever leurs défis :

«La nature et le champ de la bataille moderne ont connu des mutations profondes, à l'aune des défis imposés par les nouveaux instruments de guerre, où l'espace aérien se place aux premiers rangs de la scène des opérations et constitue, désormais, en tant que donne opérationnelle, un des facteurs clés pour remporter les guerres et non seulement les batailles.

Les guerres modernes connaissent l'émergence de menaces aériennes développées, variées et sans précédent, qui englobent les aéronefs des 4^e et 5^e générations, ainsi que les drones, notamment de petite dimension, qui volent à basse altitude, rendant ainsi difficiles leur détection et leur neutralisation, au même titre que les missiles de différentes portées, qui sont tous de nouveaux facteurs qui posent de sérieuses problématiques aux armées les plus puissantes.

A cet effet, il appartient au Commandement, aux cadres et aux personnels des forces de défense aérienne du territoire de saisir la lourde responsabilité qui leur incombe, s'agissant notamment de réunir les conditions nécessaires à l'état-prêt des unités, de veiller au contrôle permanent et rigoureux de notre espace aérien et d'optimiser la disponibilité opérationnelle des composantes de nos forces, de manière à atteindre l'objectif de dissuasion», a-t-il ajouté.

Au terme de son intervention, Monsieur le général d'armée a donné une série d'instructions et d'orientations portant, dans l'ensemble, sur la nécessité de préserver ce nouvel édifice et d'intensifier les efforts, à même de

permettre la poursuite des missions et d'être à la hauteur de la renommée de notre vaillante armée, particulièrement en termes de développement de ses capacités, de protection de l'intégrité de notre espace aérien et de lutte contre toutes les éventuelles menaces. Monsieur le général d'armée a ensuite

écouté les interventions des cadres et des personnels du Commandement des forces de défense aérienne du territoire.

A l'issue de cette visite, Monsieur le général d'armée a signé le Livre d'or du Commandement des forces de défense aérienne du territoire■



Coopération

Canada

Le secrétaire général du ministère de la Défense nationale le général-major Mohamed Salah Benbicha, a reçu en audience, le 30 juillet 2025, au niveau du siège du ministère de la Défense nationale, M^{me} Wettlaufer Robin Lynn, ambassadrice du Canada en Algérie, accompagnée d'une délégation.

Les discussions bilatérales se sont tenues en présence du chef du Département approvisionnement du MDN. Ces discussions ont porté sur les domaines d'intérêt commun. A l'issue, les deux parties ont échangé des présents symboliques■



Ph El-Djeich

Ph El-Djeich



Colonne de vacances conjointe algéro-tunisienne

Dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et la Tunisie, la Direction du service social du ministère de la Défense nationale a organisé une colonie de vacances conjointe algéro-tunisienne, au profit d'un nombre d'enfants des personnels des forces armées tunisiennes, accompagnés de moniteurs. Cette colonie était scindée

en deux sessions, dont la première s'est étalée du 1^{er} au 14 juillet 2025, et la seconde du 29 juillet au 8 août 2025, au niveau du centre de vacances de Palm Beach, à Sidi Fredj, dans la 1^{re} Région militaire. De son côté, la Tunisie a accueilli, durant la même période, un nombre d'enfants des personnels de l'ANP, accompagnés

Emirats arabes unis

L'inspecteur de la Direction des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale le général M. Bendida, a reçu le 21 juillet 2025, au siège de la direction, l'attaché militaire

auprès de l'ambassade de l'Emirats arabes unis en Algérie, le colonel-major Ahmed Saeed Mohammed Abdullah Al-Dhanhani, dans le cadre d'une visite de présentation■



Ph El-Djeich

également de moniteurs. Ces enfants ont bénéficié d'un programme culturel et touristique très riche■

Portes ouvertes sur l'Académie militaire de Cherchell

L'Académie militaire de Cherchell défunt président Houari-Boumediène a ouvert ses portes, du 21 au 23 juillet 2025, au grand public afin de rapprocher le citoyen de cette prestigieuse institution de formation militaire.

Cette manifestation a été marquée par une forte affluence, traduisant l'intérêt croissant que suscite l'ANP auprès des citoyens. Cet événement a permis, notamment aux jeunes, de

découvrir de près les différentes composantes de l'académie et les missions qui

lui sont confiées. Ils ont pu également s'informer sur les conditions d'admission, les

parcours de formation, les méthodes pédagogiques adoptées et les évolutions enregistrées dans les écoles de formation militaire de l'ANP. A cette occasion, un riche programme d'activités a été mis en place afin de permettre au public de prendre connaissance des potentialités humaines et matérielles dont dispose cet édifice de formation, à l'instar de différentes structures pédagogiques■



Ph El-Djeich

Opération de sauvetage en mer par nos forces navales

Dans le cadre des missions et des efforts humanitaires des unités des Garde-côtes du Commandement des forces navales, relatifs au sauvetage en mer, et suite à la réception par le Centre régional des opérations de surveillance et de sauvetage en mer d'Alger, dans la 1^{re} RM, le 25 juillet 2025, d'un appel de détresse, les unités des Garde-côtes sont intervenues pour sauver un père et ses deux filles, surpris par les mauvaises conditions climatiques, coincés sur un rocher appelé «Les îlots», situé à 700 m au nord-est du port de Tipaza.

Un hélicoptère de recherche et de sauvetage relevant du 560^e Escadron a été utilisé dans cette opération. Les trois personnes en question ont été évacuées vers

l'Etablissement public hospitalier de Zéralda■



Bilan des opérations

du mois de juillet 2025

LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE CRIME ORGANISE



Individus	
2	Terroristes rendus
18	Eléments de soutien
1739	Orpailleurs et contrebandiers
176	Narcotrafiquants
1317	Emigrants clandestins de différentes nationalités

Armes & munitions récupérées	
1	Arme récupérée dans le cadre de la lutte antiterroriste
28	Armes à feu

Divers objets	
29,58 Q	Kif traité
63,44 Kg	Cocaïne
2 664 105	Comprimés psychotropes
324 090 L	Carburant
617	Marteaux piqueurs
900	Groupes électrogènes
10	Détecteurs de métaux

Moyens roulants	
157	Véhicules de tous types



LOI SUR LA MOBILISATION GENERALE

Etape stratégique pour le renforcement de la disponibilité globale

N° 47
64^e ANNEE

Mardi 26 Moharram 1447
Correspondant au 22 juillet 2025

الجمهوريَّة الجَزائريَّة
المُدِيَّنة الشَّعْبِيَّة

الجَريدة الرَّسمِيَّة

اتفاقيات دولية، قوانين، و مراسيم
قرارات وأراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bp Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tel : 023 41.18.89 à 92 Fax : 023 41.18.76 C.C.P. 3200.50 Clé 68 Alger BADR : Rib 00 300 06000020/930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 06000014720242
	Maroc Libye Mauritanie	I An	
Edition originale.....	1090,00 D.A.	2675,00 D.A.	
Edition originale et sa traduction.....	2189,00 D.A.	5350,00 D.A. (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14.00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28.00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prise de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.
Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

L'arsenal juridique national s'est récemment enrichi d'un nouveau texte législatif relatif à la mobilisation générale, publié au Journal officiel n°47 du 22 juillet 2025. Cette loi marque un pas décisif vers la consolidation de la préparation anticipée face aux crises et aux périls, en dotant le pays de facteurs de puissance et d'immunité indispensables à la défense des intérêts suprêmes de la Patrie. Elle constitue également un saut qualitatif vers la consécration du lien sacré entre le peuple et son armée, renforçant ainsi la cohésion nationale et donnant à l'Algérie la capacité de contrer les intrigues et complots visant à ébranler sa sécurité et sa stabilité.

M. Boukebcha Trad: R. Hedjri

Cette loi a pour objectif de «fixer les dispositions relatives aux modalités d'organisation, de préparation et de mise en œuvre de la mobilisation générale», telle que prévue par l'article 99 de la Constitution. S'appliquant tant en période de tensions ou de guerre, nécessitant une mobilisation humaine et matérielle massive, que dans d'autres situations exceptionnelles et dangereuses, telles que les épidémies ou les catastrophes majeures, la mobilisation prévue par ce texte est globale : elle ne se limite pas aux réserves militaires mais englobe l'ensemble des secteurs vitaux, des institutions de l'Etat, de la société civile et des citoyens, selon les besoins de chaque situation.

Dans un entretien accordé à la revue «El Djeich», le professeur universitaire et ancien parlementaire Dr Moussa Boudehane explique que cette loi s'inscrit «dans un contexte régional et international marqué par des mutations profondes, des tensions récurrentes, voire des menaces réelles, nécessitant un texte législatif clair régissant la mobilisation des ressources nationales, humaines et matérielles, pour faire face à tout danger ou menace imminente pouvant porter atteinte à l'Etat, à ses institutions, à son peuple, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale». Il précise également que ce texte «prolonge et active les dispositions des articles 30, 90 et 99 de la Constitution, complétant ainsi l'édition d'un système juridique garantissant une mobilisation souple et efficace, adaptée aux défis d'une réalité géostratégique en constante évolution».

Le Dr Boudehane souligne que cette loi, comptant 69 articles répartis en sept chapitres, repose sur des fondements constitutionnels et juridiques solides. Elle détaille avec précision les mécanismes d'organisation, de préparation et de

mise en œuvre de la mobilisation, en cohérence avec la vision globale de l'Etat en matière de défense nationale. Elle traduit la volonté des autorités d'édifier un système de défense flexible, capable de s'adapter aux menaces urgentes et émergentes.

Cette loi revêt une importance particulière, car elle complète le système législatif national en matière de défense. Selon Dr Boudehane, elle représente «une autre pierre angulaire législative dans le cadre juridique régissant la mobilisation générale», notamment après la promulgation de la loi n° 20-22 relative à la réserve militaire, ainsi que d'autres textes connexes, tels que la loi n° 23-91 sur la contribution de l'Armée nationale populaire aux missions de sécurité publique en dehors des cas exceptionnels et la loi n° 87-16 relative à la création et à l'organisation de la défense populaire.

Qu'est-ce que la mobilisation générale ?

L'article 2 de la loi définit la mobilisation générale comme «l'ensemble des dispositions à prendre pour assurer la plus grande efficacité dans le passage des forces armées, des organismes de l'Etat, des structures et institutions nationales ainsi que de l'économie nationale, de l'état de paix à l'état de guerre», en mettant les capacités nationales au service de l'effort de guerre. Il s'agit de «concentrer tout ou partie des capacités, des ressources humaines et des moyens matériels, économiques et financiers de l'Etat, ainsi que l'adaptation de la production industrielle aux besoins des forces armées», garantissant ainsi leur disponibilité dans toutes les circonstances. L'article 3 précise que l'objectif essentiel de la mobilisation générale est de renforcer le potentiel de défense de la Nation et d'accroître la capacité opérationnelle des forces armées en leur fournissant l'ensemble des ressources humaines et matérielles nécessaires pour accomplir leur mission de protection de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que ses espaces terrestre, aérien et maritime dans les meilleures conditions.

L'objectif essentiel de la mobilisation générale est de renforcer le potentiel de défense de la Nation et d'accroître la capacité opérationnelle des forces armées pour accomplir leur mission de protection de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que ses espaces terrestre, aérien et maritime dans les meilleures conditions.

Art. 5 — La mobilisation générale est décrétée par le Président de la République en Conseil des ministres, lorsque le pays est menacé d'un péril imminent dans ses institutions constitutionnelles, dans son indépendance ou dans son intégrité territoriale ou en cas d'agression effective ou imminente, conformément aux dispositions énoncées par la Constitution.

La mobilisation générale repose sur «un système global et intégré dont la responsabilité de l'organisation, de la préparation et de la mise en œuvre incombe à l'Etat, à travers la participation effective de tous les organismes, les structures et les institutions nationales ainsi que les secteurs public et privé, la société civile et les citoyens, dans les conditions prévues par la présente loi».

L'article 5 stipule que la mobilisation générale est décrétée par Monsieur le Président de la



«Cette loi détaille avec précision les mécanismes d'organisation, de préparation et de mise en œuvre de la mobilisation, en cohérence avec la vision globale de l'Etat en matière de défense nationale. Elle traduit la volonté des autorités d'établir un système de défense flexible, capable de s'adapter aux menaces urgentes et émergentes.»

Professeur universitaire
Dr Moussa Boudehane

République en Conseil des ministres, lorsque le pays est menacé d'un péril imminent affectant ses institutions, son indépendance ou son intégrité territoriale ou en cas d'agression effective ou imminente, conformément aux dispositions énoncées par la Constitution. Monsieur le Président de la République est également habilité à y mettre fin par le même mécanisme. La loi lui confère en outre le pouvoir de définir, par décret présidentiel, les orientations et axes de la stratégie nationale de mobilisation générale, consacrant ainsi le caractère souverain de cette mesure et sa cohérence avec la stratégie globale de l'Etat dans le domaine de la défense nationale.

Modalités et exigences de l'organisation de la mobilisation générale

Selon l'article 9, chapitre 2 de la loi relative à la mobilisation générale, celle-ci se définit comme «*un ensemble de procédures et de dispositions élaborées en temps de paix et se poursuit de façon permanente en cas de sa mise en œuvre*». Dans ce cadre, l'article 10 précise qu'un mécanisme est institué au niveau des ministères, des structures et des institutions nationales concernées. Ce dispositif est chargé des activités liées à la mobilisation générale et au suivi de leur exécution, de manière à renforcer la complémentarité entre les différents secteurs vitaux de l'Etat.

Selon l'article 11, chaque ministère élabore son propre plan de mobilisation, en fonction de ses compétences et en étroite coordination avec le ministère de la Défense nationale. Ce dernier est chargé de préparer le plan général de mobilisation sur la base des plans sectoriels, avant de le soumettre à Monsieur le Président de la République pour approbation, afin de garantir l'harmonisation et la cohérence dans la vision et l'application.

L'article 15 renforce ces dispositions en stipulant: «*Sont réquisitionnés, en cas de mobilisation générale, les personnes, les biens et les services pour contribuer au soutien de l'effort de guerre, et ce, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et aux dispositions de la*

Art. 32. — En cas de mise en œuvre de la mobilisation générale, les organismes de l'Etat, les structures et institutions nationales et les secteurs public et privé, à tous les niveaux, continuent d'exercer leurs missions de façon ordinaire tout en accordant la priorité de leurs activités aux besoins des forces armées.

présente loi». Cette mesure traduit la dimension nationale et participative de la défense de la souveraineté et de la sécurité nationales.

Mécanismes de préparation à la mobilisation générale

La préparation à la mobilisation générale constitue une étape essentielle du système de

défense nationale. Elle comprend «*l'exécution d'actions communes et particulières, à l'effet de permettre le passage efficace et rapide de l'économie nationale, des organismes de l'Etat, des structures et des institutions nationales de l'état de paix à l'état de guerre et d'élever la disponibilité des forces armées au plus haut degré, en cas de mobilisation générale*», tel que stipulé dans l'article 18 de la loi.

Dans ce contexte, diverses missions précises et complémentaires sont confiées aux ministères dans leurs domaines respectifs, afin d'assurer une mobilisation globale et coordonnée à l'échelle centrale et locale. Le ministère de la Défense nationale joue un rôle central dans la mise en œuvre d'actions spécifiques, définies dans la section 2 du chapitre 3, notamment l'analyse et l'exploitation des données et informations et des documents relatifs à la mobilisation mis à sa disposition. Il est également chargé de maintenir des relations continues avec les militaires de réserve, d'organiser la défense populaire et de procéder au rappel des réservistes, conformément à l'article 20 de ladite loi.

En parallèle, d'autres ministères assument des responsabilités spécifiques. L'article 21 confie au ministère des Affaires étrangères la mission de sensibiliser la communauté nationale établie à l'étranger sur son rôle dans la mobilisation dans le cadre de leur engagement et de leur participation à la défense du pays, tout en sensibilisant l'opinion publique internationale ainsi que les organisations régionales et internationales de la légitimité du recours à la mobilisation générale.

Le ministère de l'Intérieur, pour sa part, assure l'étroite coordination entre les collectivités locales et les autorités militaires compétentes, en veillant à l'actualisation d'une base de données sur les citoyens et ressources matérielles mobilisables, et en sensibilisant la société civile au rôle qui lui incombe dans ces circonstances exceptionnelles.

Le ministère de l'Industrie s'emploie, en coordination avec le ministère de la Défense nationale et les autres départements concernés, à adapter la production industrielle civile aux besoins des forces armées et de l'effort de guerre, conformément à l'article 23.

Sur le plan sociétal, le ministère des Affaires religieuses veille, conformément à l'article 29, à renforcer l'appartenance nationale, à préserver la stabilité du pays et à promouvoir les valeurs religieuses qui incitent au devoir envers la Patrie. De son côté, le ministère de la Communication œuvre à promouvoir la conscience de masse et à sensibiliser les citoyens sur l'importance de défendre le pays et de préserver sa stabilité.

Modalités de mise en œuvre de la mobilisation générale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mobilisation générale, l'article 32 stipule que les organismes de l'Etat, les institutions nationales



ainsi que les secteurs public et privé poursuivent leurs activités ordinaires, tout en donnant la priorité aux besoins des forces armées, favorisant ainsi une transition efficace de l'état de paix à l'état de guerre.

L'article 33 précise les mesures découlant de la mobilisation générale, notamment «la suspension de la cessation définitive de servir dans les rangs de l'Armée nationale populaire de tous les personnels militaires», «le rappel des militaires de réserve», «la mise en œuvre par les ministères concernés des actions appropriées», ainsi que «la suspension de la mise à la retraite des fonctionnaires et employés occupant des postes essentiels pour la mobilisation».

L'article 42 met l'accent sur l'implication des institutions et organismes nationaux et des acteurs de la société civile dans le soutien aux mesures de mobilisation, en coordination avec les autorités compétentes, dans leurs domaines d'activité et tâches respectifs, afin d'affirmer le principe de la mobilisation générale et l'esprit de solidarité nationale.

L'article 43 oblige les citoyens à respecter les procédures relatives à la mobilisation générale, notamment à répondre immédiatement aux ordres d'appel ou de rappel et à exécuter sans délai les mesures de défense populaire, conformément à la législation en vigueur. Il interdit également toute diffusion d'informations, notamment via les technologies modernes,

Le plan général de la mobilisation générale est établi par le ministère de la défense nationale, sur la base des plans particuliers de la mobilisation générale. Il est soumis à l'approbation du Président de la République par le ministre de la défense nationale.

susceptibles de nuire à la mobilisation ou d'entraver son application, rappelant l'importance de la discipline et de l'intérêt suprême de la Nation dans de telles circonstances exceptionnelles.

Enfin, sur le plan pénal, la loi prévoit un ensemble de dispositions visant à garantir l'exécution effective de la mobilisation et à sanctionner toute entrave ou violation de ses règles.

A la lumière de ce qui précède, il est clair que la loi sur la mobilisation générale constitue un pilier fondamental du système de défense nationale. Elle ne se limite pas à organiser les aspects logistiques et opérationnels, elle reflète également la vigilance de l'Etat face aux menaces et incarne la cohésion organique entre les composantes de la Nation, à travers une vision stratégique intégrée qui assure une disponibilité permanente autant des institutions de l'Etat concernées que de l'ensemble de la collectivité nationale pour faire face à toute menace pesant sur la sécurité et la stabilité de la Patrie■

4^e anniversaire de la Journée nationale de l'ANP



Hommage aux protecteurs de la République

Dans un monde où les menaces se multiplient et les enjeux s'intensifient, l'Armée nationale populaire s'affirme comme l'un des piliers inébranlables de l'Etat. Elle ne se distingue pas seulement par le fait qu'elle soit le rempart inexpugnable de la Nation, mais aussi en tant qu'institution souveraine, intégrée, qui enchaîne les succès dans divers domaines : militaire, sécuritaire, du développement ou encore dans ses dimensions humanitaire et sociale.



MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE PRESIDE
LA CEREMONIE DE CELEBRATION
DU 4^e ANNIVERSAIRE DE LA
JOURNÉE NATIONALE DE L'ANP

«Reconnaissance et considération pour les hauts faits des valeureux enfants de l'Algérie»

Dans le cadre de la célébration du 4^e anniversaire de la Journée nationale de l'ANP, correspondant au 4 août de chaque année, Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, chef supérieur des forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, le 4 août 2025, au Cercle national de l'armée à Béni Messous, une cérémonie en l'honneur des retraités de l'ANP, issus de l'ALN, des familles de martyrs du devoir national, ainsi que des grands invalides et blessés de la lutte antiterroriste, relevant de l'ANP.

S.Belil Ph. : A. Benyahya

A son arrivée, Monsieur le Président de la République a été accueilli par Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de

l'ANP, où une formation militaire lui a rendu les honneurs.

Ont pris part à cette cérémonie messieurs les présidents du Conseil de la Nation, de l'Assemblée populaire nationale, de la Cour constitutionnelle, le Premier ministre, des conseillers de Monsieur le Président de la République, des membres du gouvernement, le général de corps d'armée, commandant des forces terrestres, le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les commandants de forces, de la Gendarmerie nationale par intérim et de la Garde républicaine, les chefs de départements, les directeurs et chefs de services centraux du ministère de la Défense nationale et de l'état-major de l'ANP, de hauts cadres de l'Etat, des personnalités nationales et des Moudjahidines.

A cette occasion, Monsieur le général d'armée





Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue à Monsieur le Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, en lui exprimant ses remerciements d'avoir bien voulu présider cette cérémonie.

Il a indiqué à ce propos : «*Il m'est agréable, en cette heureuse occasion, de vous adresser, Monsieur le Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, les marques de remerciement et de gratitude les plus sincères pour nous avoir fait l'honneur, aujourd'hui, de présider cette cérémonie de célébration de la Journée nationale de l'ANP, que vous avez instituée en guise de reconnaissance et de considération pour les hauts faits des valeureux enfants de*

l'Algérie, cadres et personnels de notre vaillante armée, fils et petits fils des Martyrs et des Moudjahidine de l'ALN.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à nos hôtes, chacun en son nom, en les remerciant d'avoir bien voulu honorer l'invitation à cette cérémonie, organisée en l'honneur des héros de l'Algérie indépendante, qui ont contribué, de toutes leurs forces, à la phase de construction et d'édification et qui ont affronté, avec vigueur et bravoure, aux côtés des fidèles enfants de la Patrie, le sinistre dessein de destruction du pays, et qui ont lutté contre le terrorisme barbare et réussi à protéger le peuple et les institutions de l'Etat, et à préserver le caractère républicain et démocratique de l'Etat algérien.»

Monsieur le général d'armée a souligné que l'Armée nationale populaire a toujours été au cœur des évènements vécus par notre pays, qu'elle était présente aux côtés des





Moudjahid Saïd Sadek Kitouni, colonel à la retraite issu de l'ALN : «A l'occasion de la Journée nationale de l'ANP j'ai eu l'honneur d'être distingué par Monsieur le Président de la République. C'est pour moi une immense joie qui traduit la loyauté et la reconnaissance envers ceux qui ont servi dans les rangs de l'ALN durant notre glorieuse Révolution libératrice, et qui ont poursuivi leur parcours après l'indépendance au sein de l'ANP. Cet événement ne se limite pas à une simple journée de célébration, il constitue un message fort de respect et de reconnaissance pour ceux qui ont servi leur pays avec abnégation et dévouement.»



Mme Boutayena, épouse du martyr du devoir national, le général Ben Salah Salah : «Les sacrifices ne s'oublient jamais, ils restent gravés dans la mémoire nationale et sont glorifiés pour toujours. Nous avons été distingués aujourd'hui en signe de reconnaissance pour les sacrifices inestimables des enfants de ce pays. Je remercie Monsieur le Président de la République, le Haut commandement de l'ANP et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cet événement. Cette initiative nous réconforte et témoigne de la loyauté et de la gratitude envers ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie.»



Colonel Ben Sahnoune Kada, blessé en service : «Cette distinction est un encouragement moral et une motivation pour redoubler d'efforts au service de notre chère Patrie. Je demeurerai fidèle au serment jusqu'à mon dernier souffle, tant que le devoir m'appellera à servir mon pays et mon peuple. Aucune blessure, aucune douleur ne m'arrêteront, car la douleur que je porte n'est pas une source de faiblesse, mais un signe d'honneur et une cicatrice qui témoigne que l'amour pour le pays mérite tous les sacrifices.»



Caporal-chef Ben Hanina Ben Aouda, blessé dans le cadre de la lutte antiterroriste : «Je remercie chaleureusement Monsieur le Président de la République ainsi que le Haut commandement de l'ANP pour cet hommage qui confirme que l'Algérie n'oublie pas ses enfants et n'abandonne jamais ses fils»■

enfants de la Patrie, dans les différentes phases décisives, et qu'elle restera toujours le fidèle serviteur de l'Algérie.

«Depuis sa reconversion, le 4 août 1962, l'Armée nationale populaire a de tout temps été au cœur des événements vécus par notre pays. Elle était présente aux côtés des enfants de la Patrie dans les différentes phases décisives. Elle était le rempart contre toutes les tentatives visant à porter atteinte à l'unité nationale, à l'intégrité de notre terre et de nos frontières. Elle a déjoué tous les plans macabres qui visaient l'Etat algérien, ses fondements et ses symboles.

Cette Armée nationale populaire, dont les membres sont imbus des valeurs de la fidélité et de la loyauté absolues à l'Etat et à ses institutions, restera toujours le fidèle serviteur de la Patrie et ses enfants écriront, par leurs sacrifices, les lettres de la victoire, en s'inspirant des épopées de leurs prédecesseurs», a ajouté Monsieur le général d'armée.

Par la suite, Monsieur le Président de la République a honoré des retraités de l'ANP issus de l'ALN, des familles de martyrs du devoir national, ainsi que de grands invalides et blessés de la lutte antiterroriste, relevant de l'ANP, par la remise d'attestations honorifiques et de reconnaissance, avant de prendre une photo souvenir avec les invités honorés.

Il importe de souligner qu'à cette occasion, des cérémonies ont été présidées par les commandants des Régions militaires, en l'honneur de retraités de l'ANP issus de l'ALN, de familles de martyrs du devoir national, ainsi que de grands invalides et blessés de la lutte antiterroriste, relevant de l'ANP, où des attestations honorifiques et de reconnaissance leur ont été remises, au nom de Monsieur le Président de la République■



Vœux de Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP aux officiers, sous-officiers, hommes du rang et personnels civils

«A l'occasion du 4^e anniversaire de la Journée nationale de l'ANP, célébrée le 4 août de chaque année, j'ai l'honneur d'adresser, à vous, fils de l'ANP, déployés sur chaque parcelle de notre chère Patrie, les salutations et les vœux les plus chaleureux de Monsieur le Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, en vous invitant à rendre hommage à la mémoire de nos vaillants Chouhada qui ont sacrifié leur vie et tout ce qu'ils avaient de précieux durant les résistances populaires, la glorieuse Révolution libératrice et les martyrs du devoir national qui ont sauvé la République. Je vous exhorte également à préserver le précieux héritage de ces braves hommes et à nous inspirer de leur parcours éternel pour que notre chère Algérie demeure à jamais puissante et résiliente face à ses ennemis, grâce aux efforts constants de ses enfants dévoués.

Je tiens également, en mon nom personnel, à adresser à l'ensemble des officiers, sous-officiers, hommes du rang et personnels civils assimilés mes sincères félicitations et mes vœux les plus cordiaux, priant Allah le Tout-Puissant de nous permettre de célébrer cette occasion nationale dans la prospérité, au bénéfice de notre prestigieuse armée et de notre chère Patrie, dans le progrès et la prospérité.

Instituée par Monsieur le Président de la République en signe de loyauté, de reconnaissance et de gratitude envers les sacrifices des cadres et personnels de l'ANP, digne héritière de l'ALN, cette journée rend hommage à leur rôle déterminant, tant durant la phase d'édition et de reconstruction que pendant la crise sécuritaire qu'a traversée notre pays. Ces hommes, aux côtés de tous les enfants fidèles de l'Algérie, ont affronté avec rigueur et détermination les résidus du terrorisme barbare, ont fait échouer le projet obscurantiste visant à détruire l'Etat-nation et ont préservé, avec une

conscience exemplaire, son caractère républicain et démocratique. L'avenir d'une Algérie indépendante, sûre, stable et souveraine repose entre les mains de ses enfants loyaux. Toujours motivée, l'ANP demeurera prête à faire face à toute menace éventuelle, mobilisant ses forces, ses potentiels et ses capacités pour préserver les acquis de l'indépendance et la souveraineté nationale. Fidèle aux valeurs et au message éternel de Novembre, elle demeure fermement engagée à défendre l'unité du peuple et l'intégrité du territoire national, en dépit des conspirations ennemis. Tel est l'engagement noble et la détermination qui nous animent en tant que gardiens de la Patrie, notre unique préoccupation étant de servir l'Algérie éternelle.

Vous êtes, fils de l'ANP, appelés à poursuivre vos efforts avec une détermination et une persévérance sans faille, inspirés par l'héritage de vos glorieux pères et ancêtres, afin de faire de nos forces armées le véritable rempart de sécurité et de stabilité pour l'Algérie, en toutes circonstances, et la protéger contre toutes les menaces qui l'entourent. Ces menaces, devenues une caractéristique majeure de cette époque instable, incertaine voire perfide, nécessitent d'être affrontées avec toute la rigueur et l'efficacité requises.

Pour conclure, je réitère mes meilleurs vœux à vous tous, en cette occasion exceptionnelle. Je vous exhorte à poursuivre, comme vous l'avez toujours fait, vos efforts louables pour l'amélioration de la performance, en sacralisant le travail afin d'accomplir pleinement les nobles missions constitutionnelles dévolues à notre institution militaire, toujours soucieuse d'assurer la sécurité et la paix de notre chère Patrie et de garantir la quiétude et la sérénité de notre vaillant peuple»■

Le général d'armée Saïd Chanegriha



JOURNÉE NATIONALE DE L'ANP

Célébration de l'événement dans les différentes Régions militaires



Ph DRIC 5^e RM



Ph DRIC 1^e RM



Ph DRIC 2^e RM



Ph DRIC 5^e RM



Ph DRIC 4^e RM



Ph DRIC 6^e RM

En célébration du 4^e anniversaire de la Journée nationale de l'ANP, des cérémonies ont été organisées au niveau des différentes Régions militaires, en l'honneur de retraités de l'ANP issus de l'ALN, de familles de martyrs du devoir national, ainsi que de grands invalides et blessés de la lutte antiterroriste relevant de l'ANP où des attestations honorifiques et de reconnaissance leur ont été remises au nom de Monsieur le Président de la République, chef supérieur des forces armées, ministre de la Défense nationale.

A la même occasion, plusieurs structures relevant du ministère de la Défense nationale ont été baptisées des noms de Chouhada et Moudjahidine de notre glorieuse Révolution libératrice.

Dans ce cadre, le commandant de la 5^e Région militaire, le général-major Noureddine Hamqli, a supervisé la cérémonie de baptisation de l'Etablissement régional de l'intendance de la Gendarmerie nationale à Constantine du nom du chahid Aïssa Rahal. Il a également présidé la cérémonie d'inauguration et la livraison des projets de 200 logements promotionnels aidés et 30 logements promotionnels libres à Annaba.

Dans la 1^{re} RM, le commandant de la Région, le général-major Ali Sidane, a supervisé la cérémonie de baptisation du siège du 45^e Groupement d'intervention de la Gendarmerie nationale de Sidi Ghiles du nom du défunt Moudjahid Mohamed Laalaoui, du 14^e Groupement d'intervention de la GN de Zéralda du nom du chahid Slimane Kettam et de l'Escadron territorial de la sécurité routière de Zéralda du nom du chahid Tayeb Laab.

Au niveau de la 2^e RM, le commandant de la Région, le général-major Mohamed Tayeb Brakni, a supervisé la cérémonie de baptisation du siège de la compagnie territoriale de la Gendarmerie nationale d'Aïn Témouchent du nom du chahid Djillali Nachi et du Centre de soins spécialisés des services de santé militaire d'Aïn Turck du nom du défunt moudjahid Hakka Hasni. Dans la 4^e RM, il a été procédé à la baptisation de l'Etablissement régional du matériel du nom du défunt moudjahid Bousaada Bendellali.

Il convient de signaler qu'à la même occasion, les différentes Régions militaires ont organisé des colloques historiques ainsi que des expositions de photographies historiques commémorant cet anniversaire ■



ANP. Des succès retentissants sur plus d'un plan

La célébration du quatrième anniversaire de la Journée nationale de l'ANP, le 4 août de chaque année, constitue une étape symbolique à travers laquelle nous rappelons certains des acquis et succès qui renforcent la stabilité de la Nation, préservent sa souveraineté et contribuent à l'édification d'une Algérie forte et sûre.

M. Boukebcha Trad: M. Mayouf

La puissance des armées modernes ne se mesure plus uniquement à leurs effectifs ou à la performance de leur armement, mais bien à leurs réalisations concrètes sur le terrain, à l'efficacité de leur rôle dans la construction de l'Etat et la préservation de ses acquis, ainsi qu'à l'engagement national profond qu'elles incarnent. A cet égard, l'ANP, digne héritière de l'ALN, a prouvé qu'elle est à la hauteur des grands défis et des nobles missions constitutionnelles qui lui sont confiées. Elle a toujours été un rempart solide face aux diverses menaces, tout en étant un vecteur de construction et de développement. Elle continuera à l'être, fidèle à son rôle de rempart contre toutes les tentatives de porter atteinte à l'unité et à la stabilité de la Nation, incarnant ainsi ce lien unique et profond entre le peuple et son armée, un lien qui constitue la pierre angulaire de l'Algérie nouvelle et victorieuse.

Les signes les plus éclatants de la réussite de l'ANP se manifestent dans sa capacité à atteindre une supériorité tactique qualitative et une dissuasion globale et efficace. Cette capacité repose sur l'acquisition constante des facteurs de puissance à travers un processus continu de modernisation des systèmes d'armes et de développement des aptitudes de combat et de défense. Ces réalisations sont rendues possibles grâce à une vision stratégique clairvoyante, en parfaite adéquation avec les orientations du Haut commandement du pays, qui n'a eu de cesse de placer l'élévation du niveau de disponibilité opérationnelle de l'ANP au cœur de ses priorités. Cette haute disponibilité opérationnelle se concrétise sur le terrain à travers une série d'exercices tactiques et démonstratifs multi-niveaux, menés régulièrement dans les différentes Régions militaires avec un succès total. Ces manœuvres reflètent l'efficacité de la préparation opérationnelle ainsi que le professionnalisme atteint par notre armée en matière de planification et d'exécution. Ce professionnalisme est également attesté par les résultats obtenus sur le terrain, notamment dans la lutte contre les résidus du terrorisme et l'assèchement de ses sources de financement et de recrutement, avec rigueur et méthode, selon une approche intégrée et réfléchie. Cette expérience a permis à l'Algérie de se positionner comme un modèle pionnier dans ce domaine, salué à l'échelle régionale et internationale pour son efficacité et ses résultats concrets.

Les implications de cette disponibilité opérationnelle s'étendent également à la lutte contre les diverses menaces pesant sur la sécurité nationale. L'ANP poursuit, avec succès, la concentration de ses efforts dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, notamment le trafic d'armes, de drogues, les tentatives d'infiltration et autres défis sécuritaires émergents. Les opérations qualitatives menées par ses

détachements témoignent d'un haut niveau de préparation, de vigilance et d'une coordination étroite avec les différents corps de sécurité, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité intérieure et à la protection de la Nation contre les menaces extérieures.

Parallèlement à cette performance opérationnelle maîtrisée, et dans une logique d'approche intégrée, l'ANP continue d'investir dans la ressource humaine, considérée comme le pilier fondamental de toute défense moderne. Elle s'est imposée comme une école nationale de référence dans la formation militaire, en formant des compétences hautement qualifiées, animées par l'esprit de discipline, de sacrifice et imprégnées des valeurs de patriotisme, de professionnalisme et de rigueur. Cette orientation découle d'une conviction inébranlable : gagner le pari du développement des ressources humaines est l'un des leviers stratégiques majeurs pour relever les défis sécuritaires et de défense, en particulier dans un environnement géopolitique complexe, marqué par des évolutions régionales rapides, dangereuses et inédites.

En outre, consciente que l'autosuffisance constitue l'un des piliers de la souveraineté nationale, l'ANP a renforcé son appui à la recherche scientifique et à l'industrie militaire nationale. De nombreux équipements et matériels sont désormais de fabrication algérienne, conformes aux normes modernes, adaptés aux besoins du terrain et en phase avec les avancées technologiques. Cela renforce l'indépendance de la décision souveraine et fait de l'ANP un acteur essentiel, non seulement dans la défense du pays, mais aussi dans son développement, à travers des outils modernes et des méthodes efficaces.

Les succès de l'ANP ne se limitent pas aux domaines militaires. Ils se traduisent également dans sa contribution efficace au développement national, l'ANP étant devenue un acteur actif dans la réalisation des grands projets d'infrastructure. Ces contributions reflètent l'intégration pleine et entière de cette institution républicaine dans le tissu social, traduisant son engagement au service des aspirations du peuple en matière de développement et de prospérité. Dans le même état d'esprit, il convient de saluer le rôle déterminant joué par l'ANP dans le renforcement du lien sacré qui l'unit au peuple, à travers ses initiatives de solidarité, ses interventions efficaces lors des catastrophes naturelles et son soutien constant aux citoyens des régions éloignées. Ce rôle a été particulièrement manifeste lors de la pandémie de Covid-19, dans la lutte contre les incendies de forêt, les inondations et dans toutes les épreuves traversées par notre pays. L'ANP incarne ainsi un esprit patriotique et humanitaire exemplaire, traduisant sa disponibilité constante à se tenir aux côtés du peuple en toutes circonstances et épreuves.

En conclusion, les succès de l'ANP ne sont ni de simples chiffres, encore moins des exploits conjoncturels, ils sont le fruit d'une doctrine nationale profondément enracinée qui puise sa force dans l'esprit de la Révolution du 1^{er} Novembre, dans la fidélité au peuple et dans le dévouement à son service. Cette doctrine repose sur une forte conviction : il ne peut y avoir de liberté sans sécurité, de développement sans stabilité et de souveraineté sans force pour la protéger. L'Algérie peut être fière de son ANP... une armée issue du peuple, nourrie par son amour pour la Patrie, avançant avec assurance dans l'accomplissement de son devoir national, avec honneur et fierté ■



La défense de l'Algérie un devoir sacré

Notre mémoire nationale est le flambeau qui éclaire notre présent et guide notre avenir. Elle regorge des plus nobles images de gloire, de fierté et d'héroïsme. Parmi les journées qui ornent le registre des commémorations nationales figure la Journée nationale de l'ANP, instituée en 2022 par Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune. Cette décision, que l'Histoire retiendra, a fait de cette journée une fête nationale à travers laquelle l'Algérie rend hommage à ses hommes ayant servi la Patrie avec honneur, loyauté et dévouement ainsi qu'à tous les Algériens fiers de leurs enfants engagés dans les rangs de l'institution militaire.

N. Boukrâa Trad: A. Lahmel

Cette journée symbolise la fidélité et la reconnaissance pour les efforts infatigables et les sacrifices immenses consentis par les personnels de l'ANP lors des multiples batailles menées, sacrifiant ce qu'ils ont de plus précieux pour que notre pays reste debout et digne. Elle constitue aussi une opportunité pour renforcer l'unité nationale et la cohésion entre le peuple algérien et son armée. Une armée toujours présente au cœur des événements majeurs de la Nation, aux côtés des citoyens, notamment lors des crises et des épreuves que l'Algérie a traversées, en sortant à chaque fois plus forte et plus résiliente, et ce, grâce à notre vaillant peuple, toujours uni derrière son armée, formant un seul corps, peuple et armée, avec pour référence commune la glorieuse Révolution du 1^{er} Novembre. Leur doctrine : l'unité et la cohésion. Leur objectif : servir l'Algérie et défendre ses intérêts suprêmes.

Référence historique et valeur nationale

L'ANP se distingue des autres armées du monde en ce qu'elle n'a pas été instituée par décret. Elle est l'héritière légitime de l'Armée de libération nationale, imprégnée des valeurs et de l'héritage historique national, notamment ceux de la glorieuse Révolution de Novembre. Son appellation même en est la preuve éclatante, incarnant cette cohésion profonde et indéfectible et l'attachement entre le peuple et son

armée. Une réalité consacrée par tous les textes historiques, à commencer par la Déclaration du 1^{er} Novembre qui a fait de la sécurité et de la défense nationales une responsabilité partagée entre le peuple et l'armée, en harmonie avec l'esprit de la Révolution libératrice. Cette continuité s'est concrétisée par une transition fluide, passant de l'occupation à l'indépendance, puis de la lutte pour la libération à la bataille de la construction, à travers la reconversion, le 4 août 1962, de l'ALN en ANP, un événement marquant dans le parcours de l'ANP. Après l'indépendance et dès sa reconversion, l'ANP a été investie de la mission de défendre l'indépendance et l'intégrité de notre territoire national, tout en contribuant à l'édification du pays. Son développement progressif s'est appuyé sur les expériences acquises, notamment durant la Révolution. Elle s'est engagée dans une approche strictement défensive, dépourvue de toute velléité agressive ou expansionniste. Elle se distingue par son caractère national, populaire, global, pleinement intégrée et en conformité avec les options politiques, économiques et sociales du pays, à travers le renforcement de ses capacités de combat et la modernisation de ses composantes, en réponse aux exigences de la période postindépendance et aux évolutions de notre pays. Fidèle à cette tradition constante, au long des différentes étapes traversées par notre pays, l'ANP a été et demeure résolument attachée à notre référence historique et à nos valeurs nationales immuables. C'est ce qu'a affirmé Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, lors de sa visite à l'Académie militaire de Cherchell défunt président Houari-Boumediene, le 9 juillet 2025, en déclarant : «Partant de ce principe, nous veillons, au sein de l'ANP, sous la conduite de Monsieur le Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, à ce que notre Histoire nationale demeure ancrée dans les esprits et soit une source de fierté et d'inspiration. Dans ce sens, nous veillons également à ce que cette conscience historique se transforme en actes concrets qui prouvent que l'Algérie, qui a triomphé hier en se libérant du colonialisme abject, et qui a mis en échec les desseins de déstabilisation de la République par le terrorisme et



l'extrémisme violent, restera, aujourd'hui comme demain, unie et triomphante de ses ennemis grâce à sa cohésion, sa constance et sa foi en ces mêmes valeurs nationales et républicaines.»

Relever tous les défis et s'adapter aux menaces émergentes

Dans une expression concrète du lien indéfendable entre le peuple et son armée, un lien sacré que rien ne saurait briser, l'ANP a incarné avec efficacité et efficience sa doctrine militaire nourrie de valeurs nationales. Elle l'a démontré à travers sa riposte héroïque dans son combat contre le terrorisme barbare, en faisant échec à ses funestes desseins, grâce à une vision stratégique, une volonté inébranlable et le soutien lucide du peuple qui a pris conscience du projet subversif et des intentions malveillantes de ces criminels.

Parallèlement, l'ANP a relevé le niveau des défis en renforçant le développement de ses capacités de combat dans toutes ses composantes face aux menaces sécuritaires pesant sur notre environnement régional. Elle s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux de modernisation et de professionnalisation, lui permettant de remplir pleinement ses missions de défense des intérêts vitaux et stratégiques du pays. L'ANP s'emploie sans relâche à la protection de nos frontières terrestres, de nos eaux territoriales, de notre espace aérien et de notre cyberspace, conformément aux missions qui lui sont assignées par la Constitution, aux côtés de tous les acteurs œuvrant au renforcement du système de défense nationale.

A ce titre, le préambule de la Constitution de 2020 stipule : «*L'ANP, digne héritière de l'ALN, assume ses missions constitutionnelles avec un engagement exemplaire ainsi qu'une disponibilité héroïque au sacrifice chaque fois que le devoir national le requiert. Le peuple algérien nourrit une fierté et une reconnaissance légitime à l'endroit de son ANP pour la préservation du pays contre toute menace extérieure et*

pour sa contribution essentielle à la protection des citoyens, des institutions et des biens contre le fléau du terrorisme, ce qui contribue au renforcement de la cohésion nationale et à la consécration de l'esprit de solidarité entre le peuple et son armée.» Le même texte précise également que l'Etat veille à la professionnalisation et à la modernisation de l'ANP, afin qu'elle dispose des capacités requises pour préserver l'indépendance, défendre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et protéger ses espaces terrestre, aérien et maritime.

Face à la complexité croissante de la conjoncture géopolitique et sécuritaire, marquée par l'expansion des zones de conflit et la diversification des menaces, l'ANP n'a eu d'autre choix que de s'adapter avec rigueur, notamment sur le plan sécuritaire. Elle a franchi des étapes importantes en matière de formation, d'équipement, de développement et d'entraînement opérationnel. Les menaces ne se limitant plus aux guerres conventionnelles, mais englobant désormais la sécurité et la défense dans leur conception élargie, l'ANP, pilier central du système de défense nationale, veille à faire face à toutes les formes de menaces émergentes, y compris les guerres hybrides et de nouvelle génération, notamment dans le domaine cybernétique. Ce défi est relevé par le Haut commandement de l'ANP qui renforce les stratégies et mécanismes de protection de la souveraineté numérique et la cybersécurité de notre pays.

L'ANP restera à jamais le serviteur loyal de la Patrie. Ses personnels gravent en lettres d'or, par leur héroïsme, la victoire. Ils demeurent dignes de la confiance du peuple, défenseurs de ses valeurs et de ses aspirations, garants de l'unité de l'Algérie et de l'intégrité de son territoire. Ils sacrifient leur vie pour que notre drapeau flotte fièrement, offrant les plus nobles exemples de courage, de grandeur et de fidélité à la Patrie. Ils puisent leur force et leur résilience des sacrifices de leurs ancêtres et de leurs frères, en tirant les leçons précieuses de leur Histoire■

Symbole de haute disponibilité

A travers les programmes d'instruction et de préparation au combat, élaborés chaque année et adaptés aux évolutions en cours, le Haut commandement de l'Armée nationale populaire vise à former le combattant de manière à ce qu'il soit pleinement apte à remplir les missions qui lui sont confiées. L'objectif est d'amener nos forces armées aux plus hauts niveaux de disponibilité, de préparation et d'efficacité opérationnelle. L'élément humain compétent et qualifié, associé à un matériel développé, constitue le socle fondamental de l'édification d'une armée forte.

F.Chetouane Trad: A. Lahmel

Partant du principe que la préparation au combat commence par l'instruction, l'ANP poursuit avec rigueur, détermination et persévérance ses efforts visant à rehausser le niveau de préparation de toutes ses composantes et unités sur l'ensemble du territoire national. Ces efforts s'inscrivent en application des orientations de Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, qui a affirmé à maintes reprises que la préservation de la souveraineté nationale repose sur une armée forte et redoutable, appuyée par une économie développée. A cet effet, il a déclaré : «*Au regard des contextes géopolitiques particuliers prévalant à l'échelle mondiale et régionale, je tiens à réaffirmer notre engagement immuable à poursuivre le processus de développement et de modernisation de notre appareil de défense, aussi bien en matière d'équipement en systèmes d'armes, armements et matériels sophistiqués qu'en matière de préparation et de qualification du potentiel humain, de manière à ce qu'il soit toujours en mesure d'employer ces systèmes et d'en maîtriser les techniques, et ce, au service de notre défense nationale et de nos intérêts vitaux ainsi que de la défense de nos frontières terrestres, maritimes et de notre espace aérien.*»

La disponibilité permanente de nos forces armées requiert une approche globale et intégrée

adoptée par le Haut commandement de l'ANP, centrée sur l'atteinte des objectifs fixés et axée principalement sur la préparation au combat dans toutes ses dimensions et exigences.

Amélioration de la performance opérationnelle

L'expérience du combat et la consolidation des connaissances et des capacités sont des objectifs opérationnels qui ne peuvent être atteints que par l'action sur le terrain et l'exécution d'exercices avec succès. En effet, les savoirs théoriques et les compétences scientifiques dispensés dans les écoles militaires restent insuffisants s'ils ne sont pas concrètement mis en œuvre. A cet égard, l'ANP établit chaque année des programmes d'instruction et de préparation au combat, régulièrement actualisés, afin d'élever le niveau de ses capacités combatives et de qualifier ses formations pour mener efficacement et de manière efficiente les diverses actions de combat.

Avant de procéder aux exercices d'évaluation avec les équipements disponibles, des programmes rigoureux et méthodiques sont exécutés dans le cadre des activités annuelles inscrites dans la directive annuelle de préparation au combat. Ces programmes visent la qualification du combattant, aussi bien physiquement que mentalement, du niveau individuel jusqu'aux plus grandes formations. Le Haut commandement a mis en place de nouveaux mécanismes de modernisation des méthodes et des moyens de préparation, incluant la maîtrise des différents types d'armements et l'usage des systèmes de simulation.

Cela se manifeste clairement à travers les





exercices démonstratifs exécutés périodiquement par les différentes unités de l'ANP. Ces manœuvres reflètent le haut niveau de disponibilité et la capacité des unités à faire face à toute urgence, quelles que soient les circonstances. Consciente de l'ampleur des défis actuels et futurs, l'ANP œuvre à développer et à renforcer ses capacités défensives, dans le cadre d'un système de défense robuste et adapté aux exigences du combat moderne.

A ce titre, Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, accorde une attention particulière au respect strict de l'exécution des programmes de préparation au combat lors de ses visites dans les différentes Régions militaires. Ceci constitue, en effet, la pierre angulaire sur laquelle repose le développement escompté et la disponibilité requise. Ce cap est désormais à la portée de l'ANP qui veille à l'accomplissement optimal de ses missions, en atteignant les plus hauts niveaux de puissance. Ainsi, lors de sa visite dans la 2^e Région militaire, le 26 mai 2025, Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha a déclaré : «*Parmi les récoltes et les fruits du succès que l'Armée nationale populaire a hérités de ses valeureux aïeux de l'Armée de libération nationale, figure son aspiration constante à être à la hauteur des exigences de son devoir national et de ses nobles missions constitutionnelles qui consistent essentiellement à défendre la Patrie, à garantir l'unité nationale,*

à préserver ses richesses et à sauvegarder sa souveraineté nationale et la liberté de sa décision. Elle s'appuie pour cela sur la disponibilité de son système de défense, que nous avons veillé à construire avec un équilibre réfléchi entre, d'une part, l'acquisition de compétences de combat, l'expérience opérationnelle et un haut niveau de professionnalisme et, d'autre part, l'imprégnation des cœurs et des esprits par les valeurs d'appartenance à la Nation.»

▲
Disponibilité maximale et vigilance permanente.

Professionalisme et disponibilité absolue

Le professionnalisme ne s'acquiert qu'à travers une combinaison entre formation spécialisée et instruction continue. Ces deux piliers sont essentiels pour affiner les compétences, renforcer la capacité d'adaptation aux évolutions du terrain et améliorer la disponibilité en toutes circonstances. C'est sur cette base que l'ANP fonde son action, à travers l'établissement d'un socle intégré garantissant une formation conforme aux fondements scientifiques modernes, assortie d'une préparation au combat complète et intégrée.

Dans ce cadre, afin de s'enquérir de l'exécution du programme de préparation au combat,





Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, effectue périodiquement des visites de travail et d'inspection dans les différentes Régions militaires et les Commandements de forces. Ces visites, lors desquelles il préside à l'exécution d'exercices, permettent d'évaluer le degré de disponibilité des unités et le niveau de professionnalisme atteint par les formations de l'ANP. Elles constituent également une occasion privilégiée de contact direct avec les personnels, tous grades et niveaux de commandement confondus.

Ainsi, Monsieur le général d'armée a supervisé l'exécution des exercices tactiques «Nasr 2025» dans la 4^e Région militaire, «El Hisn El Manie 2025» dans la 3^e RM et «Soumoud 2025» dans la 2^e RM, dans le cadre de l'année de préparation au combat 2024-2025. Ces exercices traduisent la volonté inébranlable de développer le corps de bataille de nos forces armées, d'assurer une cohésion opérationnelle entre les différentes



forces et de garantir une disponibilité totale face à toute urgence ou menace, quelle qu'en soit la nature.

Ces manœuvres opérationnelles ont révélé un haut degré d'harmonie, de coordination et de coopération entre les unités impliquées, ainsi qu'une excellente maîtrise des systèmes d'armes. Elles témoignent de la capacité des équipages à exécuter avec efficacité les missions assignées, tout comme elles illustrent les progrès remarquables réalisés par nos unités et leur disponibilité constante. C'est ce qu'a souligné Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha lors de sa visite d'inspection dans la 3e Région militaire, le 21 mai 2025, en déclarant : «Le professionnalisme du combattant, lors des guerres, a toujours été un facteur décisif et un critère important pour mesurer la disponibilité des forces et leur capacité à assumer pleinement les missions assignées, de même que les performances individuelles, la discipline et la capacité d'adaptation aux conditions changeantes de la bataille sont des qualités nécessaires pour mener le corps de bataille à la victoire», avant d'ajouter : «C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intérêt particulier que nous accordons à l'exécution des exercices tactiques de différents niveaux et échelons, en ce que ces derniers sont une épreuve réelle, tant pour l'appareil de formation,

qui constitue le creuset où se forgent les compétences, que pour la préparation au combat qui vient en appui pour renforcer l'expérience et le professionnalisme des personnels et accroître leurs aptitudes à maîtriser les différents matériels et systèmes d'armes mis à disposition.»

La préparation au combat et les exercices tactiques menés par les différentes formations de l'ANP constituent, à juste titre, un critère réel d'acquisition du savoir-faire opérationnel et de consolidation de l'interopérabilité entre les unités. Les capacités de combat avérées et le haut niveau de disponibilité opérationnelle atteints par le corps de bataille de l'ANP sont le fruit d'une vision stratégique clairvoyante et d'une lecture pertinente des événements et des défis contemporains. Cela a permis à nos forces armées d'atteindre les seuils de modernité, d'efficacité et de performance, grâce à une ressource humaine bien formée, à des efforts soutenus de valorisation des compétences et à l'enracinement des fondements de puissance de l'ANP, en vue d'accomplir pleinement ses missions de défense et de neutralisation efficace de toute menace potentielle, quelle qu'en soit l'origine■

Participation de différentes forces à l'exécution d'exercices tactiques avec munitions réelles.



Résultats qualitatifs sur le terrain



«En tant que bouclier protecteur du pays et garant de sa souveraineté et de son indépendance, l'Armée nationale populaire veille au maintien de la sécurité et de la stabilité à travers l'ensemble du pays. Engagée dans ces efforts, avec fermeté et détermination, elle défend les frontières nationales, mène la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et enregistre des résultats exceptionnels sur le terrain, en faisant preuve de professionnalisme et d'efficacité.»

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire

A. Gherami Trad: S. Ladjouzi

Dans un environnement géopolitique instable et fragile, marqué par des menaces sécuritaires multiples, l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, dont les unités sont déployées le long des frontières et à travers l'ensemble du territoire national, déploie, avec rigueur et détermination, des efforts soutenus pour préserver la sécurité de notre pays, défendre sa souveraineté et assurer la quiétude de son peuple. Elle agit en pleine conscience de la responsabilité qui lui incombe : défendre l'intégrité du territoire et l'unité du peuple. Cette mission se traduit concrètement sur le terrain à travers les résultats qualitatifs obtenus par ses unités et détachements, notamment dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé sous toutes ses formes.

Ces résultats témoignent de l'efficacité de l'approche sécuritaire adoptée par le Haut commandement de l'Armée nationale populaire ainsi que du professionnalisme, de la vigilance et de la disponibilité permanente de ses éléments, imprégnés des nobles valeurs nationales, de loyauté et de dévouement à la



Patrie, fidèles aux principes de la glorieuse Révolution du 1^{er} Novembre, en hommage aux sacrifices des Chouhada et des Moudjahidines.

Stratégie efficace

L'Armée nationale populaire poursuit avec détermination la lutte contre les résidus du terrorisme et le crime organisé sous toutes ses formes. Elle s'appuie sur une stratégie efficace fondée sur le déploiement judicieux de ses unités, assurant une coordination optimale entre elles afin de renforcer le contrôle, la protection et la surveillance de tous les points de passage frontaliers, dans le but de contrecarrer tout acte criminel menaçant la stabilité du pays.

Au cours du premier semestre de l'année 2025, dans le cadre de la lutte antiterroriste, l'Armée nationale populaire a neutralisé 35 terroristes, arrêté 227 éléments de soutien et récupéré 333 armes à feu, ainsi que des quantités de munitions.

Concernant le crime organisé, les différentes unités de l'Armée nationale populaire ont arrêté, durant la même période, 1186 narcotrafiquants et déjoué des tentatives d'introduction de 17,12 tonnes de kif traité à travers la frontière Ouest. Elles ont également saisi 663 kg de cocaïne et 24 millions de comprimés psychotropes.

Ces opérations menées à l'échelle nationale ont permis l'arrestation de 7770 personnes, la saisie de 921 véhicules, 3281 marteaux piqueurs, 5523 groupes électrogènes, 172 détecteurs de métaux, 1 403 382 litres de carburant, 760 quintaux de tabac et 758,55 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation. Par ailleurs, 12 825 migrants clandestins de diverses nationalités ont été appréhendés par les détachements conjoints de l'Armée nationale populaire à travers le pays.

La lutte acharnée que mène notre pays contre les stupéfiants se traduit par la saisie de grandes quantités de drogues par les unités de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie nationale, de la Sûreté nationale et des services des Douanes.

A cet égard, le 26 juin 2025, d'importantes quantités de kif traité, de cannabis, de drogues dures, de psychotropes et autres substances, d'une valeur estimée à 2938 milliards de centimes, ont été détruites et incinérées à Oued Sly, dans la wilaya de Chlef (1^{re} Région militaire), lors de la quatrième opération nationale de destruction de drogues. Cela reflète l'ampleur des efforts consentis par les différentes forces de sécurité pour contrer ce fléau et empêcher toute tentative d'inonder le pays de ces poisons. Ces résultats sont le fruit des efforts constants de l'Armée nationale populaire qui, dans un esprit de sacrifice et de professionnalisme, poursuit son parcours marqué par des réalisations tangibles, notamment en matière de sécurisation des frontières, de lutte contre le terrorisme résiduel et de tarissement de son financement issu du crime organisé, tels la contrebande, le trafic d'armes, d'êtres humains

et surtout de drogues, devenu une source majeure de financement du terrorisme.

Haut niveau de préparation et vigilance constante

Les succès enregistrés sur le terrain illustrent la vigilance permanente et la haute disponibilité des unités de l'Armée nationale populaire déployées à travers les six Régions militaires. Toujours en état d'alerte, elles sont prêtes à faire face à toute menace pouvant nuire à la sécurité du pays.

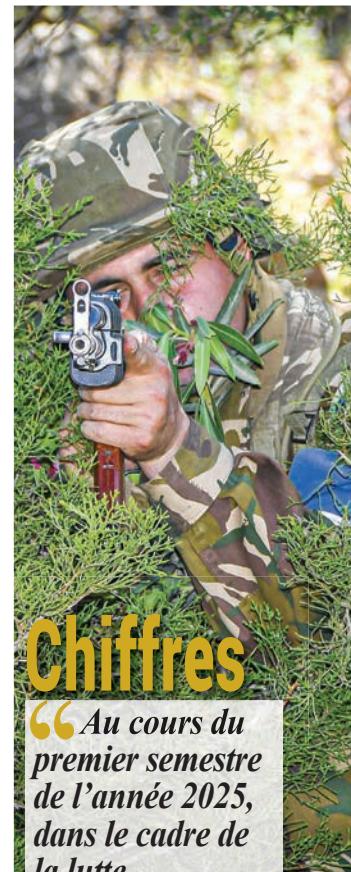
Parmi les opérations marquantes, une unité de l'ANP a détecté puis abattu un drone de reconnaissance armé ayant violé l'espace aérien national sur 2 km, près de Tinzouatine (6e RM). Le 21 janvier 2025, les services de sécurité de l'ANP ont également récupéré un ressortissant espagnol en voyage touristique, enlevé le 14 janvier dans la zone frontalière algéro-malienne. Cette opération a une nouvelle fois confirmé l'efficacité des forces de sécurité dans la lutte contre la criminalité organisée.

Dans le cadre de ses missions humanitaires, les unités des Garde-côtes du Commandement des forces navales ont effectué plusieurs opérations de sauvetage et d'évacuation médicale, démontrant leur disponibilité permanente à intervenir en mer pour sauver des vies, en toutes circonstances.

Ces interventions traduisent la volonté et la réactivité de l'Armée nationale populaire, capable de se déployer rapidement et efficacement, par voie terrestre, aérienne ou maritime, pour lutter sans relâche contre le terrorisme, le crime organisé et toutes les menaces pesant sur la sécurité et la stabilité du pays.

Les résultats obtenus confirment la pertinence de la stratégie adoptée par l'ANP et l'efficacité de l'approche du Haut commandement. Ils témoignent du haut niveau de professionnalisme et de disponibilité de ses personnels, toujours vigilants, résolus à déjouer toute tentative de porter atteinte à la sécurité nationale et à la quiétude des citoyens. Cet engagement relève d'un devoir sacré relevant des missions constitutionnelles assignées aux forces armées et constitue une source de fierté pour nos vaillants soldats.

En conclusion, l'Armée nationale populaire demeure résolument engagée à remplir les missions qui lui sont confiées de préserver l'intégrité du territoire national et de défendre avec fermeté les frontières du pays. Vigilante et pleinement consciente des défis sécuritaires, elle reste prête à se sacrifier pour la défense des intérêts suprêmes de la Nation. Loyale à sa Patrie et à son peuple, elle œuvre sans relâche à la protection des frontières, à la préservation de la souveraineté nationale ainsi qu'à la consolidation de la sécurité et de la défense nationale, mobilisant toutes ses ressources et énergies au service de ces nobles objectifs, par fidélité à la Patrie et au peuple. ■



Chiffres

“Au cours du premier semestre de l'année 2025, dans le cadre de la lutte antiterroriste, l'ANP a neutralisé 35 terroristes, arrêté 227 éléments de soutien et récupéré 333 armes à feu, ainsi que des quantités de munitions. ”



Véritable école de formation des hommes

«Les mutations profondes des modes de guerre modernes prouvent inéluctablement que la victoire dans la bataille n'est pas seulement tributaire de la qualité des armements et de la sophistication des systèmes d'armes mis à disposition des armées, mais dépend également et essentiellement de l'état d'esprit du combattant, de la qualité de sa formation, du niveau de sa préparation physique et psychique et de ses capacités à prendre les décisions pertinentes en toutes circonstances, tout au long des phases de la bataille. Comme chacun le sait, les batailles sont remportées d'abord et avant tout dans les cœurs des hommes.»

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP

D. Laaribi Trad: A. Lahmel

L'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, reste fidèle à sa mission sacrée et à ses nobles principes. Elle poursuit, avec professionnalisme, efficacité et dévouement l'accomplissement de ses missions constitutionnelles ainsi que l'édification d'une armée forte, moderne et développée. Son Haut commandement œuvre sans relâche à réunir toutes les conditions de réussite et à mobiliser tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de développement escomptés, franchissant des étapes significatives dans divers domaines :

formation, équipement, préparation au combat et infrastructures. Ces efforts ont permis d'atteindre une maturité professionnelle remarquable et une expérience opérationnelle élevée, concrétisées par des résultats qualitativement supérieurs sur le terrain, notamment en matière de sécurisation de l'ensemble des frontières terrestres, maritimes et de l'espace aérien de notre pays, en vue de préserver notre souveraineté nationale et de faire face à toutes les menaces.

Ressource humaine : locomotive du développement

Les réalisations enregistrées par l'ANP sont avant tout le fruit d'un investissement judicieux dans la ressource humaine, véritable pierre angulaire de toute entreprise de développement. Cette approche adoptée par le Haut commandement de l'ANP, avec le soutien de Monsieur le Président de la République, chef supérieur des forces armées, ministre de la Défense nationale, accorde une attention particulière au système de formation, le considérant comme un creuset permettant l'amélioration continue des compétences dans toutes les spécialités. Cette dynamique vise à affiner les talents et garantir une adaptabilité constante aux



exigences de l'époque et aux missions assignées.

Parallèlement, un accent fort est mis sur l'aspect moral, considéré comme un pilier fondamental de la formation militaire et opérationnelle. Il s'agit d'ancrer l'esprit du combattant, de renforcer sa disponibilité à défendre la Patrie avec un moral élevé et une détermination inébranlable. Ceci explique l'importance particulière accordée par le Haut commandement de l'ANP à ce volet, étant un complément de la formation militaire et opérationnelle et un pilier pour forger la personnalité d'un militaire conscient de ses responsabilités. C'est ce qu'a souligné Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha lors de la cérémonie de sortie des nouvelles promotions de l'Académie militaire de Cherchell, présidée par Monsieur le Président de la République. Insistant sur l'importance d'un système de formation de qualité, élément essentiel dans le projet d'édition d'une armée forte, capable de faire face aux défis sécuritaires contemporains et de s'adapter aux évolutions géostratégiques régionales et internationales, il a affirmé dans ce contexte : «L'une des caractéristiques de cet intérêt particulier, lors de l'opération de recrutement, consiste à sélectionner l'élite des élèves du système éducatif national et des Ecoles des cadets de la Nation, puis veiller à leur offrir tous les moyens humains, pédagogiques et matériels nécessaires pour garantir une formation théorique et pratique riche, que ce soit en

matière d'apprentissage des sciences militaires et techniques, des langues, ou d'amélioration de leur condition physique et d'élévation de leurs capacités d'endurance afin de les préparer physiquement et mentalement à toutes les éventualités, en plus du renforcement de l'aspect moral, notamment l'amour de la Patrie, la loyauté absolue et la disponibilité au sacrifice pour préserver son unité, sa sécurité et sa stabilité.»

L'aspect moral au cœur de l'attention

Les structures de formation de l'ANP sont de véritables pépinières qui produisent chaque année une élite d'hommes compétents, qualifiés, performants et pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent. Habituer à l'abnégation, à la loyauté et animés par un profond amour de la Patrie, ces hommes portent en eux les valeurs fondatrices de la Nation. Le Haut commandement veille à entretenir cette dynamique dans une perspective de modernisation, de professionnalisation et de disponibilité opérationnelle maximale, à la hauteur de la grandeur des missions constitutionnelles qui lui sont confiées. Une démarche qui a permis à nos forces armées de franchir des étapes

▲
Formation de qualité aux moyens technologiques avancés.



Cours pratique sur les moyens et les techniques de gestion des effets des armes chimiques.



considérables sur la voie de la modernisation et du développement, en atteignant les plus hauts niveaux de disponibilité escomptée, faite d'aptitude au combat, de professionnalisme élevé et d'imprégnation des valeurs et vertus des artisans de notre Histoire, riche de sacrifices et de gloires, et de ceux qui ont consenti le don suprême pour que vive l'Algérie indépendante, forte et sûre. Nos forces armées disposent, comme l'a affirmé Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha «d'excellentes potentialités humaines, dont les caractéristiques psychologiques et morales leur permettent d'être parmi les meilleurs combattants avec lesquels il faudra compter. C'est que l'homme algérien est dépositaire d'un legs historique riche en gloires et en faits d'armes, à travers les âges et que les valeurs de dignité, de fierté et de liberté sont profondément ancrées dans la

Maîtrise des nouvelles technologies.



conscience collective». Dans cette optique, l'ANP veille, à travers ses programmes de formation, à accorder une attention particulière à l'aspect moral de ses personnels, en entretenant un lien constant avec l'Histoire glorieuse du pays et les nobles valeurs de leurs valeureux ancêtres. Elle veille également à renforcer la fierté d'appartenance à une institution digne héritière de l'ALN et à former une jeunesse patriote, déterminée à relever tous les défis et à contrecarrer toute tentative visant à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays. L'ANP, digne héritière de l'ALN, ne se veut pas seulement dépositaire d'armes et d'uniformes, mais aussi et surtout du message sacré et des valeurs révolutionnaires éternelles incarnées par les héros de la libération, qui ont tenu fidèlement leur engagement envers Dieu et la Patrie.

Conscient que l'homme est le fondement de toute force, le Haut commandement veille à améliorer les conditions de travail des personnels, à leur garantir un suivi sanitaire et psychologique, à valoriser leurs efforts et à renforcer leur sentiment d'appartenance aux rangs de l'ANP. Ces efforts visent à façonner un militaire fort, compétent, cultivé, fidèle à sa Patrie et toujours prêt à pleinement s'acquitter de son devoir avec honneur et intégrité.

La victoire des armées ne repose pas uniquement sur les armes et les matériels, mais avant tout, sur la volonté, la détermination et la résilience de leurs combattants. C'est dans cet esprit que l'ANP reste une véritable école de formation des hommes, au plus haut niveau de disponibilité, capables de relever tous les défis, porteurs des plus nobles valeurs de loyauté envers la Patrie et déterminés à préserver la souveraineté de l'Algérie, sa sécurité et la paix de son peuple.

Acteur pivot dans le processus de développement de l'Algérie nouvelle

Au cœur des mutations géopolitiques et économiques que connaît le monde aujourd'hui, et face à la recrudescence des défis multiformes, l'Algérie, sous la conduite de Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, chef supérieur des forces armées, ministre de la Défense nationale, s'engage résolument sur la voie de l'autonomisation économique et de la consolidation des fondements d'un développement national global et durable. — M. Boukebcha Trad: S. Ladjouzi

Dans ce contexte évolutif, l'Armée nationale populaire s'impose comme un acteur pivot, soutenant les institutions de l'Etat à travers son appui actif aux efforts nationaux visant à remporter la bataille du développement et à atteindre les objectifs stratégiques du pays. Conformément à l'orientation générale du pays, l'Armée nationale populaire s'engage, à travers une dynamique exceptionnelle, dans le processus de renouveau économique, en tant qu'acteur stratégique au sein de l'équation du développement inclusif visant à améliorer l'efficacité de la performance nationale dans divers secteurs vitaux. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des directives permanentes des hautes autorités du pays, qui mettent l'accent sur la nécessité de renforcer la complémentarité entre les différentes institutions de l'Etat, en tant que choix stratégique destiné à consolider la cohésion du front interne et à renforcer l'immunité nationale. A ce propos, Monsieur le Président de la République a affirmé que «la préservation de la souveraineté nationale repose sur une armée forte et redoutable et sur une économie développée».

Présence qualitative à l'avant-garde de la production nationale

Le rôle éminent de l'Armée nationale populaire dans la bataille du développement national et de l'autonomisation économique s'exprime à travers deux processus complémentaires. Le premier concerne la promotion de l'industrie militaire, portée par une vision stratégique claire, articulée autour de dimensions productives et technologiques soigneusement



étudiées. Cette stratégie a permis à l'ANP de devenir un pilier de l'économie nationale, grâce à l'implication active de ses unités industrielles et productives dans la dynamique économique du pays. Ces unités couvrent plusieurs secteurs, tels que les industries mécaniques, électroniques, textiles et de la fibre optique, ce qui confère à l'ANP un rôle structurant dans le tissu de la production nationale.

Cette adhésion fructueuse a permis une diversification notable des produits, avec une amélioration continue de leur qualité, saluée à la fois par les hautes autorités du pays et par les citoyens. L'industrie militaire produit aujourd'hui des équipements, des machines et des outils industriels de pointe, reflétant clairement le niveau avancé atteint par ce secteur. Elle dépasse désormais les seuls besoins de défense, contribuant activement au renforcement du tissu industriel national et à la réalisation de l'autosuffisance dans plusieurs secteurs vitaux. Cette avancée s'inscrit dans une démarche participative visant à construire une économie diversifiée, autonome et compétitive à l'échelle régionale et continentale. La valeur ajoutée de cette contribution repose notamment sur le recours à de jeunes compétences nationales hautement qualifiées, ainsi que sur le respect des normes de qualité et d'innovation les plus exigeantes. Il s'agit là d'une concrétisation tangible de la volonté politique de l'Algérie de bâtir une économie moderne fondée sur la production et l'innovation, rompant définitivement avec les anciens modèles de gestion.

Rôle central dans les grands projets

Le deuxième axe d'intervention de l'Armée nationale populaire concerne l'accompagnement des entreprises économiques, à travers l'établissement de partenariats efficaces et la sécurisation des installations vitales. Cette implication traduit la

De grands pas franchis dans la fabrication des systèmes électroniques.



profondeur de la dimension souveraine du rôle qu'elle assume dans le soutien au développement national et à la sécurité économique du pays.

A titre d'exemple, l'Office national des produits explosifs constitue un maillon essentiel de ce processus, de par sa contribution à plusieurs projets d'envergure, tels que la ligne ferroviaire Tindouf-Béchar, le projet d'exploitation du minerai de fer de Gara Djebilet, ainsi que d'autres projets de valorisation des ressources naturelles et d'extension des infrastructures. Cette dynamique de complémentarité entre institutions militaires et civiles reflète la volonté de l'Etat de mobiliser toutes les énergies et les capacités nationales au service de la nouvelle vision économique.

Par ailleurs, l'Armée nationale populaire joue un rôle déterminant dans la sécurisation des installations économiques vitales réparties sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les régions du Sud et des Hauts Plateaux. Cette action permet de garantir un environnement sécurisé propice à l'investissement et à la réalisation des projets, contribuant ainsi à l'accélération des chantiers structurants. L'ANP assure également la protection des voies de transport des ressources énergétiques et accompagne les entreprises nationales lors de l'exécution de travaux dans des zones sensibles, illustrant ainsi l'articulation efficace entre les impératifs de défense nationale et les objectifs du développement inclusif.

L'engagement de l'Armée nationale populaire dans l'accompagnement du processus de développement national ne relève pas d'un choix conjoncturel, mais bien d'une orientation stratégique qui reflète la volonté de l'Etat de bâtir une économie forte et diversifiée. Ce rôle essentiel est le prolongement naturel de la tradition de l'ANP au service de la Nation, et témoigne de sa foi profonde en l'édification d'une Algérie forte, dans une synergie complète avec les autres institutions de l'Etat, que ce soit en temps de paix, de guerre, de stabilité ou de crise.

Les réalisations concrétisées par l'Armée nationale populaire dans ce domaine constituent une expression sincère de son engagement, de sa loyauté et de sa fidélité au serment des Chouhada. Elle incarne de manière exemplaire la devise «Une main construit, une autre protège», faisant de cette institution un véritable pilier national au service de l'Etat. Cette dynamique s'inscrit dans une phase cruciale qui exige la mobilisation de tous les efforts et de toutes les énergies pour bâtir une Algérie forte, stable et prospère, sous la direction éclairée d'une gouvernance visionnaire. Une gouvernance convaincue que le changement positif souhaité ne saurait se concrétiser sans l'engagement du peuple, la force de son armée et la solidité de son économie■

Pionnière dans l'action humanitaire

Durant les périodes difficiles traversées par notre pays, l'Armée nationale populaire n'a cessé de démontrer sa capacité de répondre efficacement aux différentes situations d'urgence, y compris les plus exceptionnelles. À travers ses interventions lors de catastrophes naturelles, l'ANP incarne les plus hautes valeurs de solidarité nationale et de soutien aux citoyens. Ce rôle humanitaire traduit son engagement sincère au service des citoyens et sa détermination à les protéger.

A. Boudjlida Trad: A. Lahmel

En plus de ses missions constitutionnelles liées à la protection du territoire national, à la défense de son unité et de sa souveraineté, l'Armée nationale populaire intervient immédiatement lors de catastrophes majeures pour sauver des vies, protéger les populations et assurer leur prise en charge. Le personnel militaire ne cesse de prouver son haut niveau de disponibilité pour défendre la sécurité du pays et la dignité du peuple. A ce propos, Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, a déclaré : «*De telles positions honorables ne sont pas étrangères aux valeurs de notre Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, qui a été et restera toujours aux côtés de notre vaillant peuple, glorifiant le lien Armée-Nation et répondant, comme à son accoutumée, à l'appel du devoir national à travers la mobilisation de toutes ses potentialités humaines et matérielles et la capitalisation de sa longue et riche expérience. Ce qui fait d'elle le noyau dur autour duquel s'organise le dispositif de protection de la vie humaine en Algérie.*»

Soutien logistique efficace en un temps record

L'Armée nationale populaire joue un rôle essentiel dans la gestion des catastrophes et dans le soutien aux efforts de l'Etat pour faire face aux risques majeurs. Elle collabore étroitement avec les ministères et secteurs concernés pour appuyer les autorités publiques dans la mise en œuvre des plans d'organisation des secours et d'intervention en cas de catastrophe. Le ministère de la Défense nationale a, pour cela, mis en place un ensemble de procédures juridiques, organisationnelles, opérationnelles et techniques. Dans cette optique, le Bureau mobilisation et risques majeurs du Département



organisation et logistique de l'état-major de l'ANP est chargé de mettre en œuvre la stratégie du ministère en matière de prévention et de gestion des risques majeurs et des catastrophes à travers une structure organisationnelle cohérente capable de mobiliser les ressources humaines et logistiques dans les plus brefs délais.

L'ANP a toujours été en première ligne en matière d'intervention lors des catastrophes naturelles telles que les séismes, les inondations et les incendies. Son rôle s'est particulièrement illustré durant les incendies de l'été 2021 qui ont touché de nombreuses régions où son intervention a été rapide et efficace. Le Haut commandement de l'ANP avait alors mobilisé tous les moyens matériels et logistiques nécessaires pour faire face à cette situation d'urgence, notamment des avions bombardiers d'eau (canadairs), des camions de soutien et des équipes spécialisées pour l'évacuation des populations, la prise en charge des blessés ainsi que l'acheminement de vivres et de médicaments.

Grâce aux avions militaires, une importante quantité d'aide, composée de denrées alimentaires de base, de couvertures et de matériel médical a été transférée vers les zones sinistrées afin d'atténuer l'impact de la tragédie. En plus de la lutte contre les incendies, les unités de l'ANP sont également intervenues lors de perturbations météorologiques pour désenclaver les zones isolées, rétablir les voies de communication (routes...), secourir les personnes en danger et distribuer les produits de première nécessité. Ces efforts ont été salués par les citoyens qui voient en l'ANP un véritable soutien en temps de crise.

Réaffirmant l'engagement de l'Etat envers les conventions internationales et les principes humanitaires universels, l'ANP, à travers les



*Présence permanente de l'ANP
durant les crises et les épreuves.*

unités des garde-côtes des forces navales, assure des missions humanitaires en mer, avec un haut niveau de professionnalisme et de disponibilité de nos unités.

Parmi ces missions humanitaires, notamment les opérations de sauvetage en mer menées avec succès par les unités des garde-côtes, nous citons à titre d'exemple l'évacuation d'un marin russe, le 16 décembre 2024, à bord d'un navire battant pavillon hongkongais, à 12 miles au large de Cap Djennat (wilaya de Boumerdès). Il a été transféré d'urgence à l'hôpital de Zéralda par hélicoptère de recherche et de sauvetage. Le 19 février 2025, deux marins indiens, victimes d'une intoxication au gaz au large de Skikda ont été

secourus, de même qu'un marin portugais blessé dans un accident à bord d'un navire portugais à 27 miles des côtes de Béjaïa, le 7 juillet 2025. En outre, les unités des garde-côtes ont sauvé de nombreux migrants clandestins de diverses nationalités africaines. Ces interventions illustrent l'esprit humaniste de l'ANP, soucieuse de préserver les vies humaines et d'accomplir ses missions avec efficacité, professionnalisme et un sens aigu de l'éthique.

L'ANP a également joué un rôle pionnier dans le déminage des terres infestées par les mines antipersonnel héritées de l'occupation coloniale. Dans une opération qui a duré des décennies et qui a pris fin en 2016, elle a réussi à détruire plus de 9 millions de mines, permettant ainsi de dépolluer près de 100 000 hectares de terres aujourd'hui de nouveau mises en valeur pour les activités agricoles et de pâturage. Elle a ainsi contribué à protéger les citoyens et à garantir leur droit à la vie, à la santé physique et à un travail décent, dans un environnement sûr.

Soutien permanent aux zones reculées et isolées

Dans le cadre des missions humanitaires, le Haut commandement de l'Armée nationale populaire accorde une attention particulière aux citoyens vivant dans les zones éloignées et isolées, notamment les nomades et les habitants des régions frontalières. A cet effet, les services de santé militaire des différentes Régions militaires déploient régulièrement des caravanes médicales (équipes mobiles) chargées d'examiner les populations, leur fournir des soins gratuits et les sensibiliser aux moyens de prévention contre les maladies infectieuses. Ces initiatives émanent de la volonté affirmée du Haut commandement de l'Armée nationale populaire de renforcer les liens de solidarité entre les citoyens d'une même Nation. Dès l'apparition de la pandémie de Covid-19, l'Armée nationale populaire n'a ménagé aucun effort pour appuyer les actions de l'Etat pour faire face à la pandémie, en mettant à disposition ses hôpitaux militaires au profit du secteur de la santé publique et en mobilisant les moyens aériens pour acheminer





les vaccins et les équipements médicaux vers toutes les régions du pays, y compris les plus enclavées.

Par ailleurs, l'Armée nationale populaire a mis en place des centres de vaccination, chargés d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'assurer les opérations de vaccination dans le sud du pays. Elle a veillé à ce que les équipes sanitaires atteignent les zones les plus reculées, contribuant ainsi à accélérer la campagne vaccinale à l'échelle nationale et à limiter la propagation du virus.

Dimension humanitaire au-delà des frontières

Les initiatives humanitaires de l'Armée nationale populaire dépassent le cadre national. L'aide humanitaire qu'elle mobilise est régulièrement acheminée vers les pays voisins et amis, notamment en période de crise ou lors de catastrophes, traduisant l'attachement de l'Algérie aux valeurs de solidarité à l'échelle régionale et internationale, et en parfaite cohérence avec la politique de l'Etat, fondée sur le soutien aux peuples sous occupation. A cet égard, alors que le peuple palestinien sans défense endure quotidiennement des exactions et des crimes perpétrés par l'entité sioniste, l'hôpital militaire mère et enfant de Beni Messous a accueilli, dans un noble geste humanitaire, de nombreux enfants ghazaouis nécessitant une prise en charge médicale urgente, voire des soins médicaux spécialisés. Cent cinquante lits ont été réservés à ces enfants, transférés en Algérie à bord d'avions militaires. L'Algérie a mobilisé d'importants moyens humains et matériels pour leur garantir une prise en charge médicale complète et efficace.

Fidèle à ses engagements inlassables envers la cause sahraouie, et au regard des liens profonds qui unissent les peuples algérien et sahraoui, l'Algérie ne cesse d'apporter son soutien au peuple sahraoui dans le cadre de ses actions de solidarité. Dans cette perspective, et sur instruction de Monsieur le Président de la République, le Haut commandement de l'Armée nationale populaire a chargé les services de

santé militaire de mettre à la disposition du peuple sahraoui un hôpital de campagne afin de lui assurer les prestations et l'assistance médicale nécessaires durant toute la période de la pandémie.

Le gouvernement a également joué un rôle crucial dans l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux camps de réfugiés sahraouis à Tindouf, grâce à la mobilisation des moyens aériens de nos forces aériennes. Suite aux dégâts causés par des inondations au Niger, en août 2024, une aide humanitaire a été expédiée à bord de quatre avions de transport militaire de nos forces aériennes, composée de denrées alimentaires, de médicaments, de matériel médical, de tentes et de couchages, acheminée depuis la base aérienne de Boufarik vers l'aéroport de Niamey au Niger. De même, l'Algérie a envoyé une aide humanitaire au Mali, comprenant des denrées alimentaires et des médicaments, en soutien au peuple malien face à la pandémie de Covid-19. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la politique algérienne fondée sur le soutien aux peuples frères et le renforcement des liens de fraternité et de coopération avec les pays africains voisins. Au-delà de cette action, l'Algérie a également apporté une aide humanitaire d'urgence au Liban, à la suite de l'explosion qui a secoué la capitale Beyrouth, le 4 août 2020, puis en Syrie et en Turquie, après le violent séisme de février 2023. Pour ce faire, des avions de transport relevant de nos forces aériennes ont été mobilisés afin d'acheminer des aides qui comprenaient du matériel médical, des médicaments, des vivres et des denrées alimentaires. Des équipes algériennes de recherche et de sauvetage ont également été dépêchées sur place.

Ces initiatives traduisent l'esprit de solidarité et de fraternité qui constitue l'un des fondements essentiels de l'Algérie et de son armée.

Les interventions de l'Armée nationale populaire, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires, illustrent un haut niveau de disponibilité et une parfaite complémentarité entre les missions de défense et les actions d'intérêt public. Elles confirment avec certitude que l'Armée nationale populaire représente un pilier fondamental de notre système national de sécurité globale et constitue une composante indissociable du tissu social. ■





11^e BRIGADE MIXTE

Force de frappe du corps de bataille

Le Haut commandement de l'Armée nationale populaire mobilise l'ensemble des moyens disponibles pour acquérir les facteurs de puissance nécessaires à la défense de la sécurité nationale et à la consolidation des fondements de la souveraineté du pays. Dans cette optique, considérant que les forces terrestres constituent la force de frappe de l'Armée nationale populaire, le renforcement continu des capacités du corps de bataille demeure une priorité absolue. Cela se reflète dans la présence de nombreuses grandes unités terrestres, à l'instar de la 11^e Brigade mixte, dont le siège a été baptisé du nom du défunt moudjahid Abdelkader Chanegriha, que nous évoquons dans le présent numéro à travers ce reportage.

A. Gherami Trad:R. Hedjri Ph: B. Nasraoui

La création de cette brigade s'inscrit dans le cadre du processus de développement et de renforcement des capacités du corps de bataille terrestre. Afin de s'enquérir de près de l'ampleur des missions accomplies avec compétence par le personnel de cette grande formation du corps de bataille, une équipe de la revue «El Djeich» s'est rendue sur le terrain, là où sont déployées ses unités à Djelfa (1^e RM), dotées des blindés les plus récents et de diverses armes de sécurisation au combat. Inaugurée le 6 juin 2021 par Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, sa devise est «Travailler sans relâche pour atteindre les plus hauts niveaux de disponibilité opérationnelle», comme en témoigne concrètement la qualification du personnel et sa préparation à l'utilisation optimale des armes et des équipements. Sur ce point, le chef d'état-major de la

brigade, le général A. Rafik souligne : «C'est l'élément humain qui interagit avec les armes et les équipements de combat, que ce soit lors de la préparation, de l'entretien ou de l'utilisation, et qui leur confère leur véritable valeur sur le champ de bataille. Il est donc essentiel d'investir dans la recherche, le développement et la formation afin de préparer des combattants instruits, capables de maîtriser les armes et les équipements en leur possession et prêts à engager le combat dans toutes les situations, y compris les plus difficiles et les plus complexes.»

Unités de soutien aux chars : puissance de feu de la brigade

Nous avons choisi d'entamer notre visite par les principales unités organiques de la brigade, dont l'une est implantée dans la région de Tadmit. Son personnel exécute le programme de préparation au combat avec rigueur, détermination et un haut degré de discipline. Notre présence a coïncidé avec le déroulement des activités de préparation au combat de la phase compagnie. L'unité d'appui aux chars, une des unités principales de la 11^e Brigade mixte, est équipée de véhicules blindés. Elle assure l'appui des unités blindées et des unités d'infanterie lors des combats, dans divers terrains et conditions naturelles, de jour comme de nuit, avec une grande efficacité.

Avant de parcourir les différentes structures de cette unité pour découvrir les missions et activités exécutées, nous avons rencontré son commandant, le lieutenant-colonel Z. Oualid, qui nous a expliqué : «Nous mettons l'accent sur l'exécution du programme de préparation au combat dans le but d'élever le niveau de disponibilité opérationnelle du bataillon et de placer le combattant dans des conditions proches de celles



d'un affrontement réel, afin d'atteindre un haut degré d'efficacité et de maîtrise dans l'utilisation des systèmes d'armes.» En ce qui concerne les activités de combat de l'unité, chaque phase s'achève par la réalisation d'exercices démonstratifs et de contrôle avec tirs réels, ainsi que par des exercices de mise en condition en cas d'état d'alerte extrême. S'ajoute à cela la formation des cadres visant à améliorer leurs connaissances en matière de règles de combat, à renforcer leur maîtrise et à consolider les connaissances militaires acquises. Dans la salle de simulateur du BMPT, les membres d'équipage des engins étaient à leur poste, se préparant à exécuter un exercice pratique sur un simulateur conçu pour les entraîner à réaliser l'ensemble des exercices pratiques dans diverses conditions météorologiques et sur différents types de terrain. Nous nous sommes rapprochés du caporal-chef H. Merouane, tireur au lance-roquettes, qui nous a parlé du rôle du simulateur dans l'instruction : «Nous effectuons des exercices pratiques sur le simulateur afin de reproduire les conditions réelles du terrain. Cela me permet de bien connaître l'arme, d'utiliser efficacement les systèmes d'observation et de tir et d'améliorer ma précision dans l'engagement des cibles, qu'elles soient apparentes ou dissimulées.» A titre d'information, le véhicule de combat blindé BMPT a participé activement à l'exercice tactique «Fadjr 2023», le 25 juin 2023, sous la supervision de Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale.

Nous nous sommes ensuite rendus dans une autre unité d'appui aux chars, équipée d'un armement

différent et dotée de caractéristiques tactiques spécifiques. Il s'agit d'un véhicule blindé de combat conçu pour soutenir les chars en situation de combat, dans divers environnements et conditions naturelles, de jour comme de nuit. Ce véhicule se distingue par une puissance de feu élevée et une grande précision de tir.

Les combattants, armés d'une détermination sans faille et ayant bénéficié d'une formation intensive et rigoureuse, n'ont d'autre objectif que de préserver la disponibilité au combat. A l'instar des autres unités organiques de la brigade, tous les efforts sont concentrés sur la mise en œuvre stricte des activités de préparation opérationnelle, à travers toutes ses phases.

Cette préparation commence au niveau individuel, s'étend au groupe puis au peloton, avec un accent particulier sur les gestes de base du combattant, l'instruction sur les armes, la tactique, le génie militaire et l'entraînement physique. A l'étape de la section, l'accent est mis sur l'utilisation du box à sable pour la transmission des ordres, la désignation des cibles et le contrôle. La phase de la

Disponibilité du matériel, facteur clé pour remporter la bataille.





Exercices pratiques sur simulateurs.



Exercices intensifs pour rehausser le niveau de combat des personnels.

compagnie, quant à elle, repose sur l'instruction à la manœuvre par le mouvement et le feu, ainsi que sur la coopération et la coordination entre les sections lors des différentes actions de combat. Chaque phase s'achève par l'exécution d'exercices tactiques complexes, de jour comme de nuit, avec munitions réelles. Comme l'explique le commandant de l'unité, le lieutenant-colonel T. Mohamed El-Hadi, «toutes ces actions visent à éléver le niveau de disponibilité opérationnelle de l'unité et à placer le combattant dans des conditions proches de la réalité du champ de bataille, afin d'atteindre l'efficacité et la maîtrise dans l'utilisation des systèmes d'armes».

Nous avons assisté à l'exécution d'un exercice de simulation d'état d'alerte maximale de niveau compagnie, au cours duquel les combattants ont fait preuve d'un haut degré de disponibilité opérationnelle. A ce propos, le lieutenant-colonel T. Réda, chef d'état-major de l'unité, nous a affirmé: «La tenue de ce type d'exercice, au même titre que d'autres actions de combat, vise à maintenir une disponibilité permanente au combat, à renforcer la rapidité de réaction face à toute menace potentielle, à réduire le temps d'exécution et à assurer la préparation constante au combat de

l'unité.» Un tireur de missiles, s'est distingué par sa combativité remarquable. Il nous a expliqué la nature de la mission qui lui a été confiée : «Ma mission, en tant que tireur de missiles embarqué à bord d'un véhicule, exige une concentration soutenue et un entraînement intensif. Ma participation à de nombreux exercices, couronnés de succès, m'a permis d'élèver mon niveau et d'atteindre les cibles avec une grande précision. Je précise que j'ai pris part à l'exercice tactique Fadjr 2023 et j'ai eu l'honneur d'être le premier à tirer un missile guidé à partir d'un véhicule.»

Artillerie : puissance, précision et efficacité

Le corps de l'artillerie est l'une des unités les plus importantes du corps de bataille. Il joue un rôle déterminant dans le renversement des rapports de force sur les champs de bataille. C'est pourquoi le Haut commandement de l'ANP accorde une attention particulière à cette arme, en formant un personnel bien instruit, capable d'exploiter de manière optimale les équipements et armements les plus modernes. C'est ce que nous avons pu constater sur le terrain, dans une compagnie d'un bataillon d'artillerie de campagne relevant de la brigade, équipée de mortiers autopropulsés montés sur des véhicules de combat.

S'agissant des missions de l'unité, son commandant, le colonel S. Lamine affirme : «Notre mission consiste à appuyer les unités de la brigade en situation de combat, sur différents terrains et dans les conditions les plus difficiles, de jour comme de nuit, avec une grande efficacité. Le bataillon veille, tout au long de l'année, à l'application rigoureuse du programme de préparation au combat, dans le but de renforcer sa disponibilité opérationnelle.»

Dans l'une des salles de formation, nous avons assisté à un cours intitulé «Instruction en situation d'alerte et mesures à prendre». Nous y avons observé la passion et l'engagement des cadres, désireux d'acquérir un maximum de connaissances dans le but d'améliorer leurs performances et leurs aptitudes sur le terrain. Nous nous sommes rapprochés du capitaine S. Abdennour, instructeur et chef d'une



compagnie de mortiers, qui nous a expliqué la démarche pédagogique adoptée : «Avant de passer à la pratique, nous transmettons aux membres de la compagnie des connaissances théoriques en utilisant divers supports pédagogiques. Par ailleurs, les chefs sont formés sur le box à sable à la fixation des objectifs et à la prise de décisions audacieuses et rapides.»

Chargé de contrer les menaces pesant sur les forces terrestres et de limiter l'action aérienne ennemie, le système de défense antiaérienne occupe une place centrale. C'est pourquoi nous avons également visité l'unité d'artillerie antiaérienne. Ce qui a particulièrement retenu notre attention, ce sont les armements avancés et performants dont il est doté, tels que les véhicules conçus pour neutraliser les cibles aériennes à basse altitude ainsi que les missiles sol-air portatifs, réputés pour leur légèreté, leur manœuvrabilité et leur capacité à engager, en mouvement, des actions sur des cibles terrestres et maritimes. A ce sujet, le lieutenant-colonel K. Nasreddine, chef d'état-major de l'unité, nous a confié : «Cette unité est l'une des plus importantes de la brigade. Sa mission principale consiste à protéger les formations de la brigade contre les frappes et les opérations de reconnaissance aérienne ennemis lors de la conduite des opérations de combat et à créer des conditions favorables permettant aux unités amies de mener à bien leurs missions. Cette unité est équipée de véhicules de combat hautement performants ainsi que de missiles sol-air, mis en œuvre par des personnels compétents, professionnels et constamment engagés dans le perfectionnement de leurs capacités.»

Un haut niveau de disponibilité et une vigilance constante animent les personnels de l'unité afin de faire face à toute action criminelle éventuelle en temps opportun. Ce niveau de préparation est le fruit de l'application stricte du programme d'instruction et de préparation au combat dans toutes ses étapes, notamment les exercices préparatoires sur le box à sable, ainsi que d'autres thématiques adaptées aux spécificités de chaque arme, aux tâches assignées et à la nature du terrain. A cet effet, les cadres ont recours à un simulateur de tir de missiles sol-air. C'est dans ce contexte que nous avons rencontré le caporal-chef B. Ibrahim, tireur de

missiles portatifs, qui nous a parlé de l'instruction : «Nous bénéficions d'une formation intensive sur simulateur, ce qui me permet de bien maîtriser le système. C'est une tâche qui exige concentration, précision, rapidité et sang-froid lors du tir ainsi que le développement des réflexes. Tout cela s'est traduit par des résultats positifs lors de l'exécution des différents exercices démonstratifs à tir réel.» L'instruction continue, axée sur la qualification de

Général-major C. Fatah commandant de la 11^e Brigade mixte

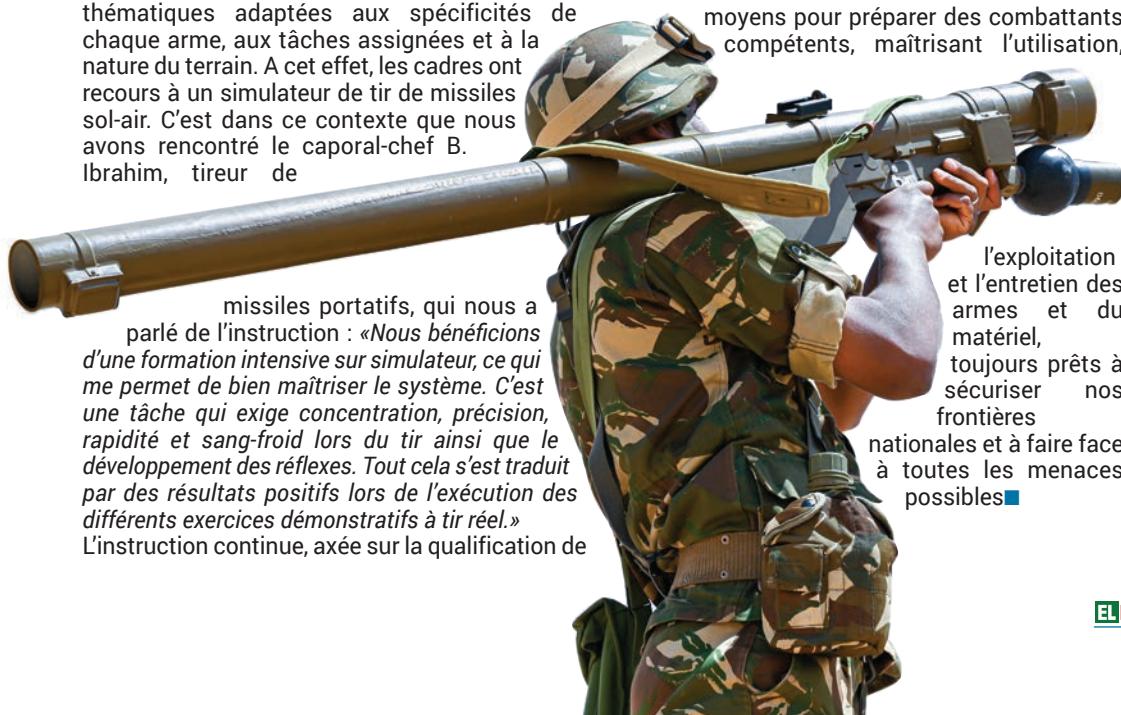
«La création de la 11^e Brigade mixte, défunt moudjahid Abdelkader-Chanegriha, s'inscrit dans la continuité du plan de charge du Haut commandement de l'ANP visant à renforcer les capacités du corps de bataille terrestre au sein de l'Armée nationale populaire.

La brigade exécute également les différentes activités de préparation au combat, conformément à la directive annuelle de préparation des forces terrestres, depuis la phase individuelle jusqu'à celle du bataillon. La première phase est centrée sur la maîtrise par le personnel des actions principales et fondamentales du combattant, selon le guide des tactiques de combat de l'infanterie. Les autres phases s'achèvent par l'exécution d'exercices tactiques avec munitions réelles, visant à démontrer la maîtrise de l'utilisation des différents systèmes d'armes mis à leur disposition, ainsi qu'à consolider la coordination et la cohésion lors des manœuvres au niveau de la section. Ces exercices permettent également de renforcer les capacités des chefs de compagnie à contrôler les actions de combat et à gérer les situations imprévues. A l'instar des grandes unités de l'Armée nationale populaire, la brigade œuvre à l'élévation des capacités opérationnelles et de disponibilité au combat de ses unités organiques, afin de s'acquitter convenablement de ses nobles missions, de protéger la Patrie et de défendre sa souveraineté, tout en préservant le legs des glorieux Chouhada»■

l'élément humain et la maîtrise optimale des armes et des équipements, constitue l'objectif suprême du Haut commandement de l'Armée nationale populaire. C'est ce que nous avons clairement constaté lors de notre présence auprès des personnels des unités de la 11^e Brigade mixte, dont le commandement mobilise tous les moyens pour préparer des combattants compétents, maîtrisant l'utilisation,

◀ Maîtrise des différents systèmes d'armes.

l'exploitation et l'entretien des armes et du matériel, toujours prêts à sécuriser nos frontières nationales et à faire face à toutes les menaces possibles■





CENTRE DE REPOS FAMILIAL DE L'ARMEE A ZEMMOURI

Havre de détente et de confort

Le centre de repos familial de l'armée, situé sur la façade maritime de Zemmouri, dans la 1^{re} Région militaire, constitue un pôle social moderne offrant une réelle valeur ajoutée aux personnels de l'Armée nationale populaire. Doté de toutes les commodités et prestations nécessaires, il est devenu une destination privilégiée pour de nombreuses familles en quête de vacances dans des conditions optimales.

A. Gherarmi Trad: D. Bouaraba Ph: I. Bendjaballah

A l'occasion de la haute saison estivale 2025, une équipe d'«El Djéich» s'est rendue sur place et a partagé avec les familles quelques bons moments de leurs vacances d'été. Une large partie des personnels du ministère de la Défense nationale peut bénéficier des services offerts par cet établissement : militaires toutes catégories confondues, en activité, retraités, personnels civils assimilés et ayants-droit. La mise en service de ce centre, ainsi que d'autres infrastructures sociales, réparties sur l'ensemble du territoire national, reflète la politique sociale du Haut commandement de l'ANP qui vise à améliorer en permanence les conditions de vie et à garantir le bien-être de ses personnels et de leurs familles.

Prestations de qualité

Dès l'entrée au centre, le visiteur est frappé par l'affluence des familles, résidentes ou de passage. Bien que récemment inauguré, le centre est rapidement devenu l'un des lieux les plus attractifs, enregistrant un flux important d'estivants, grâce à la qualité de ses services d'hébergement et de restauration, mais aussi ses infrastructures de loisirs. A quelques mètres seulement de l'accès, une plage aménagée et équipée répond aux besoins des vacanciers.

Le sous-lieutenant M. Bouras, chef du bureau d'hébergement et diplômé de l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Alger, précise : «Cet espace est un véritable lieu de repos et de détente. Il offre à ses usagers la possibilité de vivre des séjours fabuleux, grâce aux prestations haut de gamme qu'il propose.» Le centre occupe une place privilégiée à proximité du centre de colonie de vacances de l'ANP destiné aux enfants des personnels du ministère de la Défense nationale et des retraités. Il s'étend sur une superficie de 64 390 m², avec une plage attenante de 80 000 m² et dispose de 150 appartements, dont 80 de type F4, 64 de type F3, 4 appartements VIP et 2 logements de service. L'architecture moderne, associée à un aménagement harmonieux, garantit un confort optimal. Chaque logement est équipé d'appareils électroménagers et d'ustensiles de cuisine afin d'assurer aux résidents un séjour agréable. «Notre principale préoccupation est de garantir un séjour agréable à nos résidents, sans la moindre perturbation, après une année de travail et de discipline», souligne le responsable de l'hébergement.

L'attribution des appartements est possible du 1er juin au 30 septembre, répartie sur sept sessions de quinze jours chacune. Le commandant L. Hmidani, directeur du centre, précise que les réservations sont également possibles en dehors de la saison estivale, comme on peut bénéficier de diverses prestations le long de l'année.

Le centre comprend plusieurs services dont celui de l'exploitation, chargé d'accueillir les résidents, de les accompagner tout au long de leur séjour et de veiller à ce qu'ils profitent pleinement des prestations offertes. Le programme inclut également des activités culturelles, sportives et de loisirs.

En matière de restauration, le centre dispose de



plusieurs établissements de qualité aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs, entre autres, un self-service d'une capacité de 600 places, un restaurant moderne de 800 places, un restaurant traditionnel de 600 places et un fast-food de 120 places. Ces établissements proposent des plats variés répondant aux goûts des estivants venus de toutes les régions du pays, et ce, à des prix étudiés. Selon le sergent contractuel B. Krouch, chef du bureau restauration, «la restauration est une composante essentielle de l'activité du centre, grâce à une équipe de traiteurs et de cuisiniers qui excellent dans leur domaine».

Pour répondre à tous les besoins des vacanciers en leur épargnant le déplacement hors du centre, ce dernier met également à leur disposition diverses infrastructures dont une cafétéria, une buvette, une crèmerie, trois magasins d'alimentation générale, une salle de jeux pour enfants, une salle de sport, une infirmerie, une garderie et un théâtre.

Espace de détente idéal

Le centre offre des espaces de loisirs accessibles de jour comme de nuit. En journée, les estivants profitent de la superbe plage équipée de chaises longues, de transats, de parasols, de douches ainsi que de parkings à proximité. Le soir, des animations et des activités de divertissement rassemblent les familles dans une ambiance conviviale.

Nous nous sommes rapprochés de l'un des résidents, un père de famille dont le visage affichait joie et satisfaction en compagnie de son épouse et de ses enfants. Servant en qualité de colonel dans le corps des troupes spéciales au niveau du secteur opérationnel In Amenas, il s'est dit impressionné : «Tout est ici au niveau attendu : l'accueil, l'hygiène, l'organisation rigoureuse sans oublier la disponibilité des infrastructures et la qualité des prestations y compris pour la plage dotée de toutes les nécessités.»

El Hadja Kheira, venue de Chlef avec son fils adjudant et sa belle-fille, partage le même enthousiasme : «Ce centre est un modèle de référence pour passer des vacances reposantes et se

Commandant L. Hmidani, directeur du centre

«Cette infrastructure sociale constitue un atout majeur pour les installations de repos existantes au niveau de la 1^{re} Région militaire. Elle s'inscrit pleinement dans la politique sociale menée par la Direction du service social du ministère de la Défense nationale. Le centre est ouvert à toutes les catégories : militaires, civils assimilés, retraités et ayants-droit. D'autres infrastructures viendront enrichir ces prestations, tels qu'un parc aquatique, des piscines, des stades, des parkings, des points de vente sur la plage, des espaces verts et des aires de jeux. Nous veillons à offrir une couverture optimale des besoins des résidents et à réunir toutes les conditions de confort et de détente pour nos estivants»■



ressourcer. Nous y avons trouvé tout ce dont un vacancier peut avoir besoin.»

A la tombée de la nuit, les familles se retrouvent sur l'esplanade principale du centre où un écran géant diffuse des films soigneusement sélectionnés, dans une ambiance qui mêle détente et fraîcheur marine. La soirée se poursuit avec des spectacles et animations variées.

Le centre de repos familial de l'armée à Zemmouri représente une véritable valeur ajoutée pour la Direction du service social du ministère de la Défense nationale. Il incarne un modèle social prestigieux qui consacre les efforts consentis par le Haut commandement de l'ANP pour renforcer continuellement les conditions de repos et de loisirs offertes à leurs personnels■





Défendre le principe d'autodétermination

A la lumière de l'intensification des mutations régionales et internationales, la cause sahraouie revient une fois de plus sur le devant de la scène. Les dirigeants sahraouis ne cessent, en parallèle, d'intensifier leurs actions politiques et diplomatiques pour faire face aux violations marocaines dans les territoires occupés, enregistrant ainsi une série d'acquis qui consolident la légitimité et la justesse de leur cause.

— F. Hemahmi Trad. : S. Ladjouzi

Les travaux de la session du Comité spécial de décolonisation des Nations unies (Comité des 24), tenue en juillet 2025, ont été marqués par des interventions marquantes et des déclarations claires de plusieurs pays et organisations internationales. Celles-ci ont affirmé la légitimité de la cause sahraouie et l'impératif de permettre à son peuple d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination, traduisant un engagement international croissant pour le parachèvement du processus de décolonisation au Sahara occidental, considéré comme la dernière colonie du continent africain.

L'indépendance : unique solution

Le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordinateur avec la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), M. Sidi Mohamed Amar, a réaffirmé la position ferme du front concernant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Il a souligné l'importance du rôle que «doivent jouer les Nations unies dans la mise en œuvre des décisions de la légalité internationale relatives à la question du Sahara occidental».

Dans ce cadre, le coordinateur de la Minurso a réitéré la disposition du Front Polisario à coopérer de manière sérieuse et constructive avec l'ONU, notamment à travers l'envoi de missions dans la région pour parvenir à une solution juste et durable, fondée sur le respect de la volonté du peuple sahraoui. Il a affirmé que le Polisario poursuivra sa lutte légitime par tous les moyens juridiques et politiques jusqu'à l'obtention de tous les droits du peuple sahraoui, appelant la communauté internationale à assumer ses responsabilités face à la poursuite de l'occupation marocaine et aux graves violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés.

Parallèlement à la relance de la question sahraouie sur la scène internationale, matérialisée par les positions de nombreux parlements, personnalités politiques et ONG appelant au respect de la légalité internationale et exhortant leurs gouvernements à revoir leur politique à l'égard du dossier sahraoui, le président sahraoui, M. Ibrahim Ghali, a interpellé l'ONU. Lors de son discours à l'ouverture de la 7^e session ordinaire du Secrétariat national du Front Polisario, il a appelé les Nations unies à assumer leurs responsabilités juridiques et morales dans la protection des citoyens sahraouis sans défense face aux graves violations perpétrées par l'occupation marocaine dans une région placée sous mandat onusien. Le président sahraoui a insisté sur la nécessité pour l'ONU de respecter ses engagements envers le peuple sahraoui, de garantir son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance et d'assurer la protection des civils sahraouis contre les pratiques répressives systématiques menées par les autorités d'occupation. Il a également dénoncé avec fermeté

les exactions commises par l'occupant marocain dans les territoires sahraouis, le qualifiant de «colonialiste tyannique». Selon lui, les autorités marocaines mettent en œuvre une politique de répression systématique, imposent un blocus à la population, confisquent des terres, expulsent journalistes et observateurs internationaux, tout en continuant de piller les ressources naturelles du territoire en connivence avec des entreprises étrangères, ce qui constitue une violation flagrante de la légalité internationale.

Par ailleurs, le régime marocain mène des actions visant à saper l'unité nationale sahraouie à travers des manœuvres destinées à affaiblir la cohésion nationale et à ternir l'image du Front Polisario, reconnu à l'échelle internationale comme le seul représentant légitime du peuple sahraoui. Ces pratiques traduisent l'échec de l'occupant à imposer une réalité coloniale rejetée par les Sahraouis. Cette situation interpelle la communauté internationale, appelée à rompre avec la politique du silence et de la partialité, à soutenir le processus d'autodétermination et à permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit légitime à la liberté et à l'indépendance.

Victoires successives malgré le blocus

Les médias internationaux ont joué un rôle essentiel en révélant les aspects occultés de l'occupation marocaine au Sahara occidental. Les rapports et enquêtes publiés par de grands médias ont mis en lumière le combat des militants sahraouis qui, malgré la censure et les restrictions imposées par les autorités d'occupation, ont réussi à porter la souffrance de leur peuple sur la scène internationale, rompant ainsi le mur du silence.

Face à la politique de blackout médiatique instaurée par le Maroc dans les territoires sahraouis occupés, marquée par l'expulsion de journalistes étrangers et l'interdiction faite aux médias indépendants de couvrir les événements, plusieurs militants sahraouis ont élevé leur voix en résistance. Dotés parfois de simples moyens, ils ont transformé leurs téléphones portables et leurs comptes sur les réseaux sociaux en outils de documentation et de témoignage direct sur la réalité quotidienne sous occupation. Dans ce cadre, la militante sahraouie des droits de l'homme, Sultana Khaya, a joué un rôle héroïque en exposant les violations de l'occupant. Assignée à résidence avec sa famille à Boujdour, depuis plusieurs mois, elle a été, à plusieurs reprises, victime d'agressions perpétrées par les forces de sécurité marocaines. Malgré les menaces et les arrestations constantes, on ne peut ignorer la contribution précieuse des journalistes sahraouis indépendants qui continuent, sans relâche, de filmer les manifestations, documenter les arrestations arbitraires et dénoncer l'exploitation illégale des ressources naturelles sahraouies. Leurs photographies et vidéos, largement diffusées dans plusieurs documentaires et reportages relayés par des chaînes internationales, ont permis de dresser un tableau plus clair de la répression et du pillage dans la région.

Cette dynamique médiatique et juridique a contribué à mettre en lumière les violations commises par l'occupant marocain. Les efforts soutenus des militants sahraouis pour faire entendre leur voix au monde ne relèvent plus d'une résistance isolée ou individuelle mais s'inscrivent dans une véritable force de pression internationale. Cette mobilisation renforce la conscience mondiale autour de la légitimité de la cause sahraouie et incite la communauté internationale à adopter des positions plus conformes au droit international et aux principes des droits de l'homme■

Conférence de presse du ministre sahraoui des Affaires étrangères et des Affaires africaines

Le respect de la volonté du peuple sahraoui, seule solution pratique et acceptable



Le ministre des Affaires étrangères et des affaires africaines de la République arabe sahraouie démocratique, M. Mohamed Yeslem Beissat, a animé, le 22 juillet 2025, au siège de l'ambassade de la République sahraouie à Alger, une conférence de presse dans laquelle il a mis l'accent sur les souffrances endurées par le peuple sahraoui 50 ans durant face à l'agression continue du Maroc. Il a souligné à ce propos : «L'occupation marocaine ne porte aucun projet concret, se contentant de manœuvres calculées pour gagner du temps et retarder l'organisation du référendum d'autodétermination, et par la même l'instauration de la paix, l'intégration et le développement dans la région maghrébine et en Afrique.»

M. Mohamed Yeslem Beissat a rappelé que la République sahraouie célébrera au début de l'année prochaine le 50^e anniversaire de sa création, ce qui «constitue une preuve tangible de la résilience, de la patience et de la détermination de notre peuple à défendre son droit légitime à se libérer de l'occupation et un indicateur supplémentaire que la seule solution pratique et acceptable réside dans le respect de la volonté du peuple sahraoui et de la souveraineté de la République sahraouie.»

Dans ce sens, le ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines de la Rasd a indiqué : «Si le Maroc veut réellement une solution, le chemin le plus court consiste à respecter ses engagements signés et documentés, tels que stipulés dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, de la Cour internationale de justice (CIJ), de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice de l'Union européenne, qui ont toutes confirmé la nature juridique du conflit et la nécessité de respecter la volonté du peuple sahraoui.»

D'autre part, le ministre sahraoui a affirmé que son pays «reste ouvert aux efforts des Nations unies et à toutes les initiatives de bonne foi respectant la nature juridique du conflit et fondées sur les principes du droit international.»

Il a toutefois souligné que la République sahraouie «poursuivra sa lutte légitime par tous les moyens pour défendre sa souveraineté nationale et les droits internationalement reconnus du peuple sahraoui»■

FACE AUX PLANS DE DEPLACEMENT FORCE

L'attachement à la terre, symbole de la résilience palestinienne



Depuis des décennies, le peuple palestinien subit des tentatives incessantes visant à le déraciner de sa terre. Les formes de déplacement ont varié, les méthodes ont changé, mais l'objectif stratégique est resté le même : vider la terre de ses propriétaires originels. Aujourd'hui, cette politique prend sa forme la plus tragique dans la bande de Ghaza, théâtre depuis octobre 2023 d'une catastrophe humanitaire et d'un nettoyage démographique systématique. Pourtant, la volonté de résister et l'attachement à la terre ne se sont pas brisés, ils se sont au contraire renforcés face à la machine du déplacement forcé et à l'agression brutale.

A. Mezhoud Trad. : R. Hedjri

Le projet de l'entité sioniste a toujours reposé sur le déplacement forcé comme levier pour modifier la réalité démographique en Palestine. Cette politique a commencé avec la Nakba de 1948, lorsque plus de 750 000 Palestiniens ont été expulsés de leurs villages et villes, et que des centaines de villages ont été entièrement détruits. Elle s'est poursuivie avec la Naksa de 1967, lorsque l'occupation a imposé son contrôle sur la Cisjordanie et la bande de Ghaza, entraînant le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, le déplacement à Ghaza a atteint un niveau de violence sans précédent depuis l'agression générale d'octobre 2023. Plus de deux millions de Palestiniens subissent la pire catastrophe humanitaire de notre époque. Depuis le 18 mars 2025, date de la violation de l'accord de cessez-le-feu par l'entité sioniste, le nombre de martyrs s'élève à 9163 jusqu'à la fin du mois de juillet, tandis que celu des blessés atteint 35 602. Depuis le 7 octobre 2023, l'agression a fait 60 332 martyrs et 147 643 blessés, dans une guerre génocidaire qui se poursuit toujours. Les contours du plan de déplacement collectif et de déracinement de la population de Ghaza apparaissent clairement à travers la destruction de plus de 70% des bâtiments de

la bande, y compris les habitations, les hôpitaux, les universités et les infrastructures vitales. Plus de deux millions de personnes ont été déplacées de force d'une ville à une autre, dans des conditions humanitaires déplorables, durant près de deux années d'agression continue. Plusieurs projets ont été lancés pour soumettre les Palestiniens et liquider leur cause, dont le plus récent est le plan dit de la «ville humanitaire», que des organisations internationales ont décrit comme un camp de concentration collectif où nourriture, eau et déplacements sont contrôlés par l'occupant. Ce plan s'inscrit dans une logique d'élimination de la jeunesse palestinienne, de déportation vers d'autres pays, ou de projets comme le port flottant, voire la proposition de déplacer l'ensemble de la population et de transformer Ghaza en une prétendue «riviera du Moyen-Orient».

Attachement à la terre, résilience invincible

L'entité sioniste a utilisé de nombreux moyens pour pousser les Palestiniens à émigrer vers les pays voisins, notamment par l'étouffement des conditions de vie et les bombardements répétés, en particulier dans les zones frontalières. L'objectif n'était pas seulement de tuer, mais aussi de briser la volonté des habitants, de les priver de leur sentiment d'appartenance et de les pousser à l'exil. Mais cette politique s'est heurtée à une résilience sans précédent. Malgré les pertes et la destruction, les Palestiniens de Ghaza sont restés fermement attachés à leur terre, dans une résistance existentielle fondée non seulement sur les armes, mais sur une foi profonde en leur droit historique de vivre sur cette terre sacrée.

Le retour de déplacés dans le nord de Ghaza a été perçu comme un «message de résilience et de survie», traduisant la volonté du peuple de rester sur sa terre et son désir de résilience face aux défis. Malgré l'horreur des massacres, les Palestiniens n'ont pas fui leur terre pour aller à l'étranger et ont résisté par tous les moyens aux tentatives de déplacement forcé. A chaque accalmie, des tentes surgissent parmi les ruines, des terres sont remises en culture avec des moyens rudimentaires, des écoles, des mosquées et des maisons sont restaurées, même de manière artisanale, pour affirmer une résilience et une constance qui ont déconcerté l'ennemi autant que les amis.

De nombreux pays et organisations internationales ont dénoncé les méthodes arbitraires de l'armée d'occupation. L'Algérie, par la voix de son représentant permanent à l'ONU, l'ambassadeur Amar Bendjama, a appelé la communauté internationale, et particulièrement le Conseil de sécurité, à s'exprimer d'une «voix unique et forte» contre le déplacement des Palestiniens. Il a souligné

que l'entité sioniste utilise la famine comme arme de guerre dans la bande de Ghaza, révélant que le but est d'expulser les Palestiniens de leur terre, tout en affirmant que ces plans échoueront. Il a ajouté : «Notre position doit être claire. Nous devons rejeter le déplacement forcé des Palestiniens. Tout le monde doit comprendre que les Palestiniens n'ont d'autre lieu que leur terre. Tout déplacement forcé est une violation flagrante du droit international, en particulier de l'article 49 de la 4^e Convention de Genève.» Il a ensuite souligné que le bombardement barbare de Ghaza, la destruction des infrastructures et le ciblage de toute forme de vie visent à rendre la région inhabitable, à tuer l'espoir du retour et à faciliter les plans d'expulsion et de liquidation de la cause palestinienne par le dépeuplement des territoires occupés.

Dans le même contexte, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens occupés, M^{me} Francesca Albanese, a indiqué dans son rapport que «le génocide perpétré par l'entité contre les Palestiniens de Ghaza est une phase d'escalade d'un processus colonialiste de longue date visant à effacer le peuple palestinien», ajoutant que «depuis plus de 70 ans, ce processus a étranglé les Palestiniens en tant que peuple, démographiquement, culturellement, économiquement et politiquement, écrasant leur droit inaliénable à l'autodétermination dans une tentative de les déplacer et de confisquer et contrôler leurs terres».

Les tentatives de déracinement du peuple palestinien par le déplacement, l'annexion ou l'expansion des colonies ont échoué par le passé. Elles sont illégales et inacceptables car elles enfreignent le droit international, le déplacement forcé d'un peuple de sa terre ne peut être qualifié que de nettoyage ethnique, il s'agit d'un crime de guerre reconnu par le droit international. Pourtant, la communauté internationale est restée silencieuse face aux massacres à Ghaza et a ignoré les rapports accablants des Nations unies, ce qui n'a fait qu'aggraver les souffrances palestiennes et approfondir les plaies ouvertes depuis plus de soixante-dix ans.

Ce qui se passe aujourd'hui à Ghaza n'est pas une simple agression militaire dictée par les rancunes du passé, c'est une tentative d'effacer toute trace de la présence palestinienne, à la fois géographiquement et historiquement. Pourtant, au milieu de la destruction et du silence du monde, le Palestinien écrit une nouvelle épope de résilience. Il plante un arbre d'espoir sur les ruines de sa maison, enseigne à ses enfants que survivre est une forme de résistance et que la terre ne se quitte jamais, quel que soit le degré de la douleur. Car il s'agit d'un combat pour l'attachement à la terre et pour la résilience face à l'occupation■

“
Le déplacement forcé d'un peuple de sa terre ne peut être qualifié que de nettoyage ethnique, il s'agit d'un crime de guerre reconnu par le droit international. Pourtant, la communauté internationale est restée silencieuse face aux massacres à Ghaza et a ignoré les rapports accablants des Nations unies. ”
”



70^e

ANNIVERSAIRE DES OFFENSIVES DU NORD-CONSTANTINOIS

La lutte qui a tracé le chemin de la victoire

«L'offensive du Nord-constantinois a donné une leçon à une armée coloniale qui croyait pouvoir étouffer la Révolution du peuple par le fer et par le feu. Mais c'était compter sans les sacrifices incommensurables et les actes de bravoure de ces héros qui ont porté la Révolution et exalté l'Armée de libération nationale. C'est au cœur des combats livrés avec résistance et héroïsme par les Moudjahidine dans le giron du peuple algérien que s'est tenu le Congrès de la Soummam, le 20 août 1956, marquant un tournant majeur sur les plans politique et militaire, qui a montré que le peuple algérien ne plie pas devant la tyrannie de la puissance militaire coloniale.»

Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune

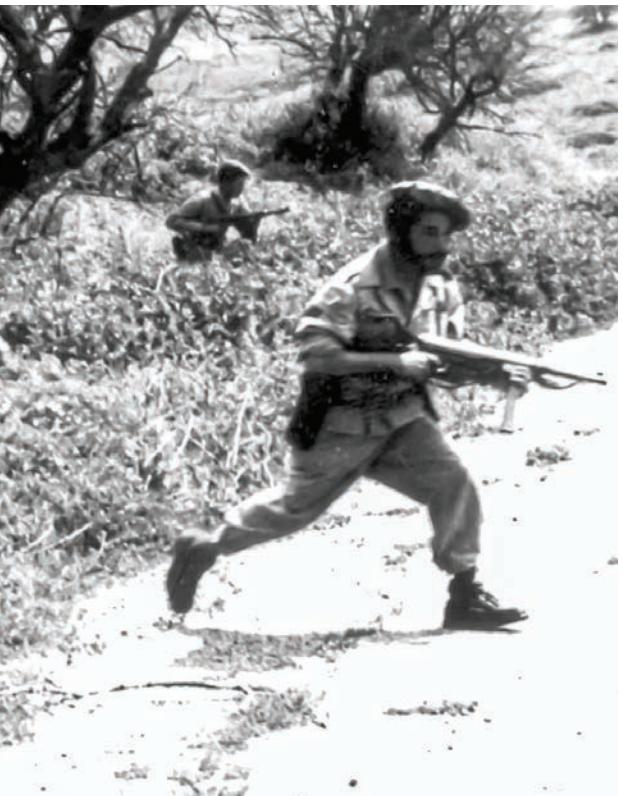
R. El Djouani Trad. : R. Hedjri

Notre pays célèbre la Journée nationale du Moudjahid qui coïncide avec le 20 août, en commémoration de deux étapes majeures du combat et de la lutte du peuple algérien. Le premier événement fut l'offensive du Nord-constantinois en 1955, qui a infligé un cinglant démenti aux mensonges et allégations du colonisateur qui, dans un déni évident qu'il avait à faire face à une véritable Révolution libératrice, parlait de «désordres provoqués par une poignée de hors-la-loi», «d'événements» que ses forces de l'ordre allaient rapidement maîtriser (le prétendu «dernier quart d'heure»). Le second a été la tenue du Congrès de la Soummam en 1956, qui a tracé les grandes lignes de la poursuite de la lutte jusqu'à la

victoire. A l'occasion du 70^e anniversaire des offensives du Nord-constantinois, il est essentiel de revenir sur les tenants et les aboutissants de cette journée historique, qui a conféré à la Révolution libératrice un large écho qui s'est traduit par un vaste soutien de l'opinion publique à l'échelle régionale et internationale. Ces offensives, menées sous le commandement du héros et martyr Zighout Youcef, visaient à démontrer le caractère général de la Révolution, tout en desserrant l'étau établi par les forces d'occupation coloniales sur la région des Aurès (Wilaya I). Elles visaient aussi à internationaliser la cause algérienne et à briser le blocus médiatique, comme l'a souligné le défunt moudjahid Lakhdar Bentobal dans un de ses témoignages. Il cite ainsi le chahid Zighout Youcef qui leur avait déclaré : «La question algérienne doit dépasser les frontières du territoire national. Si notre voix n'est pas entendue à l'étranger, nous étoufferons et perdrions la bataille.» Ces propos illustrent la conscience du Chahid quant aux efforts diplomatiques acharnés déployés par le FLN, notamment après la Conférence de Bandung et en prévision de la session de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 1955.

Préparation et ultimes mises au point avant les offensives

La préparation de ces opérations a débuté en juin 1955, à l'issue de plusieurs réunions



élargies consacrées à l'analyse de la situation et à l'élaboration des grandes lignes de l'exécution des opérations. Dans ses mémoires, le défunt moudjahid Ali Kafi indique que Zighout Youcef a tenu sa première réunion du 25 juin au 1^{er} juillet 1955 à Dachra El Zamane (actuellement Les Jardins), dans les maquis des reliefs montagneux situés entre Skikda et Collo.

Cette réunion rassembla les responsables de la Wilaya II et près de 100 Moudjahidine. Une seconde réunion élargie s'est tenue à Douar El Koudia. A l'issue de ces deux rencontres, les responsabilités furent réparties, la date du 20 août 1955 fixée, et les lieux ciblés déterminés : zones de concentration des camps coloniaux et des points stratégiques à attaquer. Les villes concernées furent Guelma, Oued Zenati, Aïn Abid, El Khroub, Constantine, Mila, Taher, El Milia, El Harrouch, Smendou (actuellement Zighout-Youcef), Skikda et Azzaba.

Les opérations devaient durer trois jours. Le premier jour fut consacré aux attaques contre les positions militaires et infrastructures stratégiques ennemis et les villes d'où le système colonial puise sa force et son immunité. Le second jour, des embuscades furent tendues sur les routes pour empêcher l'arrivée des renforts. Le troisième jour, les actions ciblèrent les fermes des colons. Dans son ouvrage «Les Offensives du 20 août 1955», le défunt moudjahid Rabah Aouad rapporte que les armes utilisées étaient principalement rudimentaires : explosifs artisanaux, fusils de

chasse et pistolets anciens, détenus par les combattants de l'ALN et les habitants, tous mobilisés pour répondre à l'appel de la Révolution.

Dans l'ouvrage «Zighout Youcef que j'ai connu», le moudjahid Ibrahim Soltane Cheïboult écrit que les unités de l'ALN furent déployées sur les sites désignés une semaine avant la date prévue. Le commandant de la première Région, Abdallah Bentobal, dirigeait une phalange, Mustapha Benaouda commandait la deuxième Région. Zighout Youcef prit en charge la troisième, épaulé par Ali Kafi, Salah Boubnider, Bachir Boukadoum, Ismaïl Ziguat, Messaoud Boudjeriou, Ibrahim Cheboult, Abdelmadjid Kahl Rass, Rabeh Beloucif et d'autres. Il ordonna que chaque djoundi, fidai et moussabil soit affecté à un secteur qu'il connaissait bien, afin d'optimiser la réussite des opérations lancées à midi pour maximiser l'effet de surprise et galvaniser les masses populaires qui attendaient avec impatience ce jour historique.

Confusion et répression aveugle

Une fois le plan d'attaque finalisé, les objectifs et les zones d'intervention clairement définis, il fut décidé de hisser le drapeau national au début des opérations. L'offensive démarra à l'heure prévue et dans les zones désignées. Le secteur supervisé par Zighout Youcef fut le premier à exécuter le plan avec rigueur, comme le relève l'historien Mohamed Lahcen Zeghidi dans son livre «Le Congrès de la Soummam et l'évolution de la Révolution libératrice».

Ces opérations audacieuses surprirent l'ennemi, lui infligeant de lourdes pertes. Mais avec l'arrivée de renforts, notamment aériens et maritimes, les forces coloniales laissèrent libre cours à une répression aveugle, frappant indistinctement la population durant plus d'une semaine. L'historien britannique Alistair Horne, dans «Histoire de la guerre d'Algérie», rapporte le témoignage d'un soldat français : «Nous avons commencé à tirer sur tout le monde, sans exception. Ils étaient si nombreux que nous avons dû utiliser des bulldozers pour les enterrer.»

Concernant les victimes de la terrible répression menée par les troupes d'occupation coloniales à l'encontre des citoyens algérien, Omar Boudarba, professeur à l'Université de M'sila, soulignait, dans un entretien qu'il avait accordé à la revue «El Djéich», que les autorités coloniales, comme à leur habitude, avaient tenté de mettre sous le boisseau le bilan de leurs méfaits avant de se lancer dans une véritable entreprise d'en minimiser l'ampleur, mais le FLN avait publié les noms et adresses de 12 000 Martyrs.

Acquis diplomatiques

Malgré les pertes humaines subies par le peuple algérien, les offensives du Nord-

Zighout Youcef mérita le titre d'«architecte de l'offensive du Nord-constantinois», qui saluait sa vision stratégique et son exceptionnelle clairvoyance. Grâce à une diplomatie révolutionnaire active, la cause algérienne avait réussi à investir l'enceinte des Nations unies et à obtenir une large reconnaissance de la communauté internationale. »

“
 Les armes utilisées étaient principalement rudimentaires : explosifs artisanaux, fusils de chasse et pistolets anciens, détenus par les combattants de l'ALN et les habitants, tous mobilisés pour répondre à l'appel de la Révolution.”



constantinois ont réalisé des résultats significatifs. Le défunt Lakhdar Bentobal affirmait : «Les objectifs atteints nous ont encouragés et reconfortés sur le plan stratégique.» L'offensive permit notamment de briser le blocus de la Wilaya I (Aurès), rendant possible des actions héroïques de l'ALN, comme elle permit au monde de constater que la France menait une véritable guerre en Algérie et que l'ALN était une force à ne pas sous-estimer.

Ces offensives ont aussi favorisé le ralliement des autres organisations politiques nationales, mais aussi étudiantes et syndicales à la Révolution, devenant des relais de sa voix dans le monde.

Sur le plan international, elles ont permis une percée diplomatique majeure : pour la première fois, la question algérienne fut inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa dixième session,

en septembre 1955, avec l'appui des pays afro-asiatiques engagés à Bandung. Malgré l'opposition française, la Révolution réussit à convaincre l'opinion mondiale qu'il s'agissait d'une lutte pour l'autodétermination et non d'une simple rébellion, comme le prétendaient les politiciens français, qui ont fini par admettre implicitement l'acquis précieux réalisé par la diplomatie de la Révolution.

Jacques Soustelle déclara à ce sujet : «Ce qui s'est passé à New York a plus de valeur qu'un convoi d'armes destiné au FLN.» De son côté, Zighout Youcef mérita le titre d'«architecte de l'offensive du Nord-constantinois», qui saluait sa vision stratégique et son exceptionnelle clairvoyance. Grâce à une diplomatie révolutionnaire active, la cause algérienne avait réussi à investir l'enceinte des Nations unies et à obtenir une large reconnaissance de la communauté internationale.

Héritage de fidélité et de sacrifice

En commémorant cette occasion précieuse, nous rendons hommage aux nobles principes et valeurs portés par nos valeureux aîeux qui se sont sacrifiés pour libérer le pays des chaînes de l'oppression et permettre au peuple de recouvrer sa liberté et sa dignité. Nous réaffirmons notre fidélité à leur message, en poursuivant sur leur chemin et en préservant leur legs, comme l'a souligné Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, dans son message à l'occasion de la Journée nationale du Moudjahid, en août 2024 : «Alors que nous nous remémorons avec fierté les sacrifices des Chouhada et des Moudjahidine, nous demeurons convaincus que les Algériennes et les Algériens, qui ont, chevillé au corps, la fidélité au message de Novembre, continueront à veiller sur notre chère Algérie et à préserver sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité.»

Monsieur le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a affirmé à la même occasion : «Ce jour restera toujours et à jamais une fête qui nous rappelle les réalisations d'une génération unique dans l'Histoire de notre Nation, une génération dont l'héroïsme nous permet aujourd'hui, au sein de l'Armée nationale populaire, de tirer les valeurs de l'amour et de la loyauté envers la Patrie et de travailler de toutes nos forces pour accomplir les nobles tâches et responsabilités qui nous sont confiées, afin de préserver l'indépendance et la sécurité de la Patrie et de porter haut son drapeau» ■

4^e

anniversaire
de la Journée
nationale

de l'ANP

Fidélité
aux Chouhada



ال يوم الوطني للجيش الشعبي



Recrutement dans les rangs
de l'Armée nationale populaire

Honneur d'appartenance... Au service de la Patrie

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale
Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire

Guide de recrutement 2025



Dans les établissements de formation
de l'Armée Nationale Populaire



Conception: DIC/EM-ANP



Vous pouvez consulter le guide de recrutement
sur le site web du ministère de la Défense nationale

www.mdn.dz

